

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, March 24, 2026

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:30 a.m. [ET] pursuant to rule 12-7(2)(a) for consideration of possible amendments to the Rules.

Senator Peter Harder (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I want to welcome all senators, as well as those who may be viewing us on sencanada.ca. My name is Peter Harder, and I'm a senator from Ontario and Chair of the Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, or RPRD.

Before I ask my colleagues to introduce themselves, I want to remind all senators to read the instructions with respect to our microphone management so that we can ensure the safety and health of our translators.

I urge senators to introduce themselves.

Senator Batters: Senator Denise Batters from Saskatchewan.

Senator D. M. Wells: David Wells from Newfoundland and Labrador.

Senator M. Deacon: Marty Deacon, Ontario.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette from New Brunswick.

Senator Saint-Germain: Raymonde Saint-Germain from Quebec.

[*English*]

Senator Yussuff: Hassan Yussuff, Ontario.

Senator Downe: Percy Downe, Charlottetown.

[*Translation*]

Senator Surette: Allister Surette from Nova Scotia.

[*English*]

The Chair: Thank you. I presume, senators, that you're all comfortable with us continuing in public? I see agreement to that effect, and we will begin our agenda.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 24 mars 2026

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30 (HE), conformément à l'alinéa 12-7(2)a) du Règlement, pour l'étude de modifications possibles au Règlement.

Le sénateur Peter Harder (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs, ainsi qu'à ceux qui nous regardent sur sencanada.ca. Je m'appelle Peter Harder, je suis un sénateur de l'Ontario et je suis président du Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, ou RPRD.

Avant de demander à mes collègues de se présenter, je tiens à rappeler à tous les sénateurs de lire les instructions relatives à la gestion des microphones afin que nous puissions assurer la sécurité et la santé des interprètes.

J'invite les sénateurs à se présenter.

La sénatrice Batters : Sénatrice Denise Batters, de la Saskatchewan.

Le sénateur D. M. Wells : David Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice M. Deacon : Marty Deacon, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Saint-Germain : Raymonde Saint-Germain, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Yussuff : Hassan Yussuff, de l'Ontario.

Le sénateur Downe : Percy Downe, de Charlottetown.

[*Français*]

Le sénateur Surette : Allister Surette, de la Nouvelle-Écosse.

[*Traduction*]

Le président : Merci. Honorables sénateurs, je présume que vous êtes tous d'accord pour que nous poursuivions la séance en public. Je vois que tout le monde est d'accord, et nous allons commencer notre ordre du jour.

Colleagues, our first item is the draft report on our study on membership of the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators, or CONF. A table of draft amendments to the Rules and an excerpt from the Selection Committee's first report of this session of Parliament were distributed on March 9.

My suggestion is that we review the report paragraph by paragraph. In the context of that review, look at the longer sheet with the specific wording on the rule changes as we get to those items so that, in a sense, we are dealing with the framework of the policy issue and the precise wording contemporaneously.

With that, can I suggest we then follow paragraph by paragraph of the report? If there are comments — our staff has not received any comments from senators — that gives us the opportunity, as we review now, to go through that. Of course, page 7 will incorporate the list of recommendations retroactively, so we don't need to review that. We could start with "Introduction" on page 8.

Senator Ringuette: When you say on page 7 there will be a list of recommendations, will that include the proposed rule changes?

The Chair: Yes. There will be another draft that will be consequent to this meeting that will incorporate the specific rule changes to which we agree.

Senator Ringuette: Okay.

The Chair: It was felt it was better to provide the options on a spreadsheet of technical rule changes, so we will choose the preferred rule change and then have that incorporated as we go through.

Senator Batters: I just have a few comments. First of all, on the first several pages, yet again, we have a report where, because of the lengthy way that we've chosen — or that the format is to list all of the different senators and all of that sort of thing — we then are, as you said, starting with "Introduction" on page 8 of a report that is only 20 pages long. Again, I suggest that, perhaps with respect to the list of senators, it could be shrunken down so it doesn't take as many pages as it does.

Also, on page 4, it lists the ex officio members of the committee. Again, we've only had two meetings on this, one five years ago and one this year, so I don't think we need that section, as the only people on that list who took part in this very short study are already noted elsewhere on this page.

Chers collègues, le premier point à l'ordre du jour, c'est l'ébauche de rapport sur notre étude sur la composition du Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs, ou CONF. Un tableau des ébauches de modifications au Règlement et un extrait du premier rapport du Comité de sélection de la présente session parlementaire ont été distribués le 9 mars.

Je propose que nous examinions le rapport paragraphe par paragraphe. Dans le contexte de cet examen, regardez la feuille plus longue qui indique le libellé précis des modifications au Règlement lorsque nous arrivons à ces points afin que, dans un certain sens, nous traitons du cadre de la politique et du libellé précis en même temps.

Sur ce, puis-je proposer que nous suivions le rapport paragraphe par paragraphe? S'il y a des observations — notre personnel n'a reçu aucune observation des sénateurs —, cela nous donne l'occasion, dans le cadre de notre examen, de les passer en revue. Bien entendu, la page 7 incorpore rétroactivement la liste des recommandations, et nous n'avons donc pas besoin de la revoir. Nous pourrions commencer par l'introduction, à la page 8.

La sénatrice Ringuette : Quand vous dites qu'il y a une liste des recommandations à la page 7, celle-ci inclut-elle les modifications proposées au Règlement?

Le président : Oui. Il y aura une autre ébauche qui découlera de cette réunion et qui intégrera les modifications au Règlement sur lesquelles nous nous serons entendus.

La sénatrice Ringuette : D'accord.

Le président : On a estimé qu'il était préférable de présenter les options sur une feuille de calcul des modifications techniques au Règlement, alors nous choisirons chacune des modifications, puis nous les intégrerons au fur et à mesure.

La sénatrice Batters : J'ai quelques observations à faire. Tout d'abord, sur les premières pages, une fois de plus, nous avons un rapport où, en raison de la longueur du processus que nous avons choisi — ou plutôt du fait que le format consiste à énumérer tous les sénateurs et ainsi de suite —, nous commençons, comme vous l'avez dit, par l'introduction à la page 8 d'un rapport qui ne compte que 20 pages. Je suggère à nouveau que, peut-être en ce qui concerne la liste des sénateurs, celle-ci pourrait être raccourcie afin qu'elle ne prenne pas autant de pages.

Par ailleurs, à la page 4, on trouve la liste des membres d'office du comité. Encore une fois, puisque nous n'avons tenu que deux réunions à ce sujet, l'une il y a cinq ans et l'autre cette année, je ne pense pas que cette section soit nécessaire, étant donné que les seules personnes de cette liste ayant participé à cette étude très brève sont déjà mentionnées ailleurs sur cette page.

Then, again, as we have the order of reference on page 6, it's just a very small part of the page, like a fifth of the page or something like that, and I don't think that needs to have its own page. That could again cut down on when we actually finally get to some content here.

One other small change I would suggest is on the second page where it says, "The Senate is on X . . .," and then it says, "Follow the committee using the hashtag #RPRD." Hashtags on Twitter, or now X, are now becoming kind of obsolete, so I'm not sure if that should be taken out.

The Chair: We have a comment from Senator Batters with respect to the pagination and what we display. We've had this issue in previous reports, and my recollection is what we have before us is the usual manner and form in which reports are produced.

Are there views in the committee with respect to the suggestion for elimination of some references and adjustments to the pagination?

Senator Ringuette: I'm good either way, but I think we should be consistent in the way that we report.

The Chair: Well, if you're good either way, that doesn't mean you want to be consistent.

Senator Ringuette: Well, let's just say, chair, that I'm satisfied with the current draft report proposal as it stands.

Senator M. Deacon: Just as a clarification if I could, through you to Senator Batters, the page 2 suggestion you made, could you repeat what that last little part was?

Senator Batters: It currently says on page 2, "Follow the committee using the hashtag #RPRD," but hashtags on X are kind of becoming obsolete. They're much less used now than they were a few years ago, so I just suggested that we potentially take that out.

Senator M. Deacon: Thank you.

The Chair: On that one, I would seek the advice of our communications people. I'm not on X, and I've never hashtagged.

Senator D. M. Wells: If there is no harm in having it there, I would leave it.

Ensuite, on retrouve l'ordre de renvoi à la page 6, qui ne représente qu'une toute petite partie de la page, environ un cinquième, et je ne pense donc pas qu'il soit nécessaire de lui consacrer une page à part entière. Encore là, on pourrait gagner de l'espace avant d'en venir enfin au contenu proprement dit.

Une autre petite modification que je suggérerais concerne la deuxième page, où l'on peut lire « Le Sénat est présent sur X », puis « Suivez le comité à l'aide du mot-clic #RPRD ». Les mots-clics sur Twitter, ou désormais sur X, sont en train de devenir quelque peu désuets. Je me demande donc s'il ne vaudrait pas mieux supprimer cette mention.

Le président : Nous avons reçu une observation de la sénatrice Batters concernant la pagination et la présentation du document. Ce problème s'est déjà posé pour des rapports précédents, et, si je me souviens bien, le document qui nous est présenté ici respecte la présentation et la structure habituelles des rapports.

Y a-t-il des avis au sein du comité concernant la proposition visant à supprimer certaines références et à modifier la pagination?

La sénatrice Ringuette : Ça me va dans les deux cas, mais je pense qu'il faudrait que les rapports soient présentés de manière uniforme.

Le président : Si ça vous va bien dans les deux cas, ça ne veut pas dire que vous visez l'uniformité.

La sénatrice Ringuette : Eh bien, disons simplement, monsieur le président, que je suis satisfaite de l'ébauche de rapport telle qu'elle se présente actuellement.

La sénatrice M. Deacon : Si je peux me permettre une petite précision, par votre intermédiaire, à l'attention de la sénatrice Batters : pourriez-vous répéter la dernière partie de la suggestion que vous avez faite pour la page 2?

La sénatrice Batters : À la page 2, on peut actuellement lire « Suivez le comité à l'aide du mot-clic #RPRD », mais les mots-clics sur X sont en train de devenir désuets. Ils sont beaucoup moins utilisés de nos jours qu'il y a quelques années. J'ai donc simplement suggéré de supprimer cette mention.

La sénatrice M. Deacon : Merci.

Le président : Dans ce cas-ci, je demanderais conseil à notre équipe des communications. Je ne suis pas sur X et je n'ai jamais utilisé de mot-clic.

Le sénateur D. M. Wells : Si cela ne pose aucun problème, je le laisserais tel quel.

The Chair: Okay. Colleagues, I would like some direction here as to whether or not we go with the draft as before you, or do you want to incorporate the pagination and reductions of the references to committee membership that are being suggested?

Senator Ringuette: I think we go with the report before us.

The Chair: Thank you. Is there agreement to go with what we have, noting that it is not unanimous, obviously?

If we could then go to page 8, are there any comments with respect to “Introduction”?

Senator Batters: In paragraph 2, line 9, I would suggest that instead of “. . . consulting with the chair and deputy chair of CONF . . .,” we should say, “. . . hearing testimony from . . .”

The Chair: Are we agreeable to that adjustment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed and noted. Any other commentary on “Introduction”? If not, on “Background”?

Senator Batters: In paragraph 4, line 21, I guess, it says, “The 43rd Parliament was dissolved on August 15, 2021.” Just because there is no indication as to what the background was there, and since this isn’t background, I’d add in after that date reference “due to a federal election” or something like that to provide a bit of context there.

Another small change I would suggest, because it says, “RPRD did not resume this study in the 44th Parliament,” so then I would suggest starting paragraph 5 to say, “In the 45th Parliament, . . .”

The Chair: Agreeable?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Noted.

Are there any other comments on “Background”? If not, let’s move on to page 9, “Provisions governing the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators,” paragraph 7 through to “A. Role.” Any comments?

Senator Batters: In paragraph 10, I have a question about this. It says that the ethics code for senators “. . . requires a five-year comprehensive review of its provisions and operation.”

Le président : D’accord. Chers collègues, j’aimerais que vous me donniez votre avis : devons-nous retenir l’ébauche telle qu’elle vous est présentée ou préférez-vous y intégrer la pagination et les modifications proposées concernant les références à la composition du comité?

La sénatrice Ringuette : Je pense que nous allons nous en tenir au rapport qui nous est présenté.

Le président : Merci. Sommes-nous d’accord pour nous en tenir au rapport qui nous est présenté, tout en notant qu’il ne fait évidemment pas l’unanimité?

Pourrions-nous passer à la page 8? Avez-vous des observations concernant l’introduction?

La sénatrice Batters : Au paragraphe 2, ligne 9, je suggérerais de remplacer « [...] avoir consulté, au moment de son dépôt, la présidente et le vice-président du comité CONF [...] » par « [...] avoir entendu, au moment de son dépôt, le témoignage de [...] ».

Le président : Sommes-nous d’accord avec cette modification?

Des voix : D’accord.

Le président : D’accord, c’est noté. Avez-vous d’autres observations concernant l’introduction? Sinon, passons au contexte.

La sénatrice Batters : Au paragraphe 4, à la ligne 21, on peut lire « La 43^e législature a été dissoute le 15 août 2021. » Étant donné qu’il n’y a aucune indication sur le contexte et qu’il ne s’agit pas d’une note explicative, j’ajouterais après cette date « à la suite du déclenchement d’élections fédérales » ou quelque chose de ce genre afin d’apporter un peu de contexte.

Je suggérerais une autre petite modification, car il est indiqué « Le comité RPRD n’a pas repris cette étude lors de la 44^e législature. ». Je proposerais donc de commencer le paragraphe 5 par « Au cours de la 45^e législature, [...] ».

Le président : D’accord?

Des voix : D’accord.

Le président : C’est noté.

Y a-t-il d’autres observations sur le contexte? Sinon, passons à la page 9, à la section « Dispositions régissant le Comité permanent sur l’éthique et les conflits d’intérêts des sénateurs », du paragraphe 7 jusqu’à la rubrique « A. Rôle ». Y a-t-il des observations?

La sénatrice Batters : J’ai une question à propos du paragraphe 10. Il y est indiqué que le code régissant l’éthique des sénateurs « [...] exige un examen quinquennal exhaustif de ses dispositions et de son application. »

I'm just wondering — the chair could perhaps tell us because he is also the chair of that committee — how overdue that particular comprehensive five-year review is. I think it was last done in 2019, perhaps. What is the update on that?

The Chair: It is an ongoing review. It was interrupted by specific cases — and they obviously take priority — and adjustments to guidelines that the Senate Ethics Officer, or SEO, has come forward with that bring clarity to some of the issues that we were actually reviewing at the time. Further adjustments will be forthcoming.

Any comments on “A. Role”?

Senator Batters: In footnote 7 — and this is several times throughout this — it starts with saying, “Office of the Senate Ethics Officer,” as if that’s the author. I don’t understand why the *Ethics and Conflict of Interest Code for Senators* is referenced like that, as if the Office of the Senate Ethics Officer is the author. It isn’t. The SEO is not the author of the code; the Senate is. I don’t think it needs to be referenced with that to start, and I think it’s more appropriate to just start it with *Ethics and Conflict of Interest Code for Senators*. Perhaps that’s where it’s located, just on the website, but I’m sure it’s located in many places.

Erin Virgint, Analyst, Library of Parliament: Thank you. This is the website we cited, so we put this as the author. We can check if the Senate has it, obviously, on their website as well, and we can link that instead, if that’s agreeable.

Senator Batters: I don’t think you need to list an author for —

Ms. Virgint: It’s just the citation.

Senator Batters: — what we’re governed by. The Senate is the author of it.

Senator Ringuette: I’m indicating that I agree. I agree with Senator Batters that the Senate is —

The Chair: What we could do is just take out “Office of the Senate Ethics Officer” and just cite the code itself.

Senator Ringuette: Yes.

The Chair: Okay. Noted. Any other comments?

Je me demandais simplement — il est possible que le président puisse nous le dire, puisqu’il préside également ce comité — depuis combien de temps cet examen quinquennal exhaustif est en retard. Je crois qu’il a été réalisé pour la dernière fois en 2019, si je ne m’abuse. Où en est-on à cet égard?

Le président : Il s’agit d’un examen qui est en cours. Il a été interrompu par des cas particuliers — qui, bien évidemment, sont prioritaires — ainsi que par des modifications apportées aux lignes directrices proposées par le conseiller sénatorial en éthique, qui précisent certaines des questions sur lesquelles nous nous penchions justement à ce moment-là. D’autres modifications suivront prochainement.

Y a-t-il des observations sur la section « A. Rôle »?

La sénatrice Batters : Dans la note de bas de page 7 — et cela se produit à plusieurs reprises dans le texte —, on commence par mentionner le « Bureau du conseiller sénatorial en éthique », comme s’il s’agissait de l’auteur. Je ne comprends pas pourquoi le *Code régissant l’éthique et les conflits d’intérêts des sénateurs* est cité de cette manière, comme si le Bureau du conseiller sénatorial en éthique en était l’auteur, alors que ce n’est pas le cas. Le conseiller sénatorial en éthique n’est pas l’auteur du code; c’est le Sénat qui l’est. Je ne pense pas qu’il faille le mentionner ainsi au début et je pense qu’il serait plus approprié de commencer simplement par *Code régissant l’éthique et les conflits d’intérêts des sénateurs*. C’est peut-être là qu’il se trouve, sur le site Web, mais je suis certaine qu’on le retrouve à de nombreux endroits.

Erin Virgint, analyste, Bibliothèque du Parlement : Merci. Il s’agit du site Web que nous avons cité, c’est pourquoi nous l’avons indiqué comme auteur. Bien entendu, nous pouvons vérifier si le Sénat le propose également sur son site Web et nous pouvons ajouter un lien vers celui-ci à la place, si cela vous convient.

La sénatrice Batters : Je ne pense pas qu’il soit nécessaire de mentionner l’auteur de...

Mme Virgint : Ce n’est que la référence.

La sénatrice Batters : ... ce qui nous régit. C’est le Sénat qui en est l’auteur.

La sénatrice Ringuette : Je signale que je suis d’accord. Je partage l’avis de la sénatrice Batters selon lequel le Sénat est...

Le président : Nous pourrions simplement supprimer la mention « Bureau du conseiller sénatorial en éthique » et nous contenter de citer le code lui-même.

La sénatrice Ringuette : Oui.

Le président : D’accord. C’est noté. Y a-t-il d’autres observations?

If not, let's go to "B. Composition." Any comments? Is it agreed as presented?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Then "Evidence and Recommendations." Agreed as presented?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: "Principle 1: Fair and Balanced Composition."

Senator Batters: It's on the next page, but that's still part of this certain part. In paragraph 29, line 20 on page 13, it says at the end, ". . . mindful that the unique nature and mandate of CONF is based on impartiality and non-partisanship." I don't think it needs to say "non-partisanship." I don't think that's really part of it. Impartiality, yes. Either choose a better word or just end it at "impartiality."

The Chair: What, in your view, would be a better word, or would you suggest the better word is simply to end at "impartiality"?

Senator Batters: Just delete it. Yes.

The Chair: Paragraph 29, line 20. Okay.

Senator Surette: I would just put the period after "impartiality."

The Chair: Agreed? Noted. Okay. Thank you.

Other comments?

Senator Batters: At paragraph 30, line 22, it reads, ". . . individual senators to consider the principle of equity . . ." What does that mean?

Ms. Virgint: This was a point raised at our previous meeting by a member, and I think it means in terms of different types of representation. Some are listed here, but I think it was meant to be open-ended, and we went with the terminology used by the senator at the previous meeting.

François Delisle, Analyst, Library of Parliament: If I may add to my colleague's comments, Senator K. Wells mentioned in an intervention to ". . . better ensure concepts of equity and regional diversity . . ." and that took place at the meeting of February 10, 2026.

Sinon, passons à la section « B. Composition ». Y a-t-il des observations? Êtes-vous d'accord avec la version présentée?

Des voix : D'accord.

Le président : Ensuite, il y a la section « Témoignages et recommandations ». Êtes-vous d'accord avec la version présentée?

Des voix : D'accord.

Le président : « Principe 1 : Composition juste et équilibrée ».

La sénatrice Batters : C'est à la page suivante, mais cela fait toujours partie de cette section. Au paragraphe 29, ligne 20 de la page 13, on peut lire à la fin « [...] garder à l'esprit que la nature et le mandat uniques du comité CONF reposent sur l'impartialité et la non-partisanerie. » Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de mentionner la non-partisanerie. Je ne pense pas que cela fasse vraiment partie du contexte. L'impartialité, oui. Soit on choisit un meilleur mot, soit on s'arrête simplement à « impartialité ».

Le président : Selon vous, quel serait un meilleur mot, ou pensez-vous qu'il suffirait de finir la phrase au mot « impartialité »?

La sénatrice Batters : Je supprimerais simplement la fin de la phrase.

Le président : Paragraphe 29, ligne 20. D'accord.

Le sénateur Surette : Je mettrais simplement le point après « impartialité ».

Le président : D'accord? C'est noté. Très bien. Merci.

Y a-t-il d'autres observations?

La sénatrice Batters : Au paragraphe 30, ligne 22, on peut lire : « [...] les sénateurs à titre individuel à tenir compte du principe d'équité [...] ». Qu'est-ce que cela signifie?

Mme Virgint : C'est un point qui a été soulevé par un membre du comité lors de notre dernière réunion, et je pense qu'il s'agit ici des divers types de représentation. Certains sont énumérés ici, mais je crois que l'intention était de laisser la liste ouverte, et nous avons retenu la terminologie utilisée par le sénateur en question lors de la réunion précédente.

François Delisle, analyste, Bibliothèque du Parlement : Si je peux me permettre de préciser les propos de ma collègue, le sénateur K. Wells a évoqué, lors d'une intervention, la façon de « [...] mieux garantir les notions d'équité et de diversité régionale [...] », et cela s'est passé lors de la réunion du 10 février 2026.

Senator Batters: Perhaps, then, it could say, “. . . to consider concepts of equity . . .,” as the senator said it, because to refer to it as “the principle of equity,” I don’t know what that means, and I don’t think that’s what he said, but he can perhaps clarify.

The Chair: Colleagues, just so that we’re all on the same sheet then, as I understand it, Senator Batters, would it be, “. . . individual senators to consider the concept of equity, as well as gender and regional diversity . . .”?

Senator Batters: Isn’t that what you said?

Senator Surette: Or should it read, “. . . such as gender and regional diversity . . .”?

The Chair: That’s a good point.

Senator Surette: Is it “as well,” or is it “such as”?

The Chair: Such as, yes.

Senator Kristopher Wells, just so you can reference where you’re at, it’s page 13, paragraph 30.

Senator Saint-Germain: I do agree with the observation, but my concern is about — if I’m not mistaken, nowhere in our draft report the qualities needed to sit on this committee are explained or highlighted. It is only the number of members, regional representation, gender identity, but the first consideration should be what the skills and abilities are that a senator must — I say “must” — have to sit on this very specific committee. It’s nowhere, if I’m not mistaken. I know you will ask how I would word it. I can take a few minutes —

The Chair: That was my next question, yes. If I could just hold that intervention and get to this language first, and then we can have a discussion as to whether and, if so, how to address the issue that you are dealing with.

But as I heard the conversation, “. . . senators to consider the concept of equity such as gender and regional diversity.” Is that —

Senator K. Wells: I would just make a grammar note: “concepts,” since there is more than one.

The Chair: Okay. Is it agreeable as amended? So, “. . . to consider the concepts of equity such as gender and regional diversity.”

La sénatrice Batters : On pourrait donc dire « [...] prendre en considération les notions d’équité [...] », comme l’a dit le sénateur, car le « principe d’équité », je ne sais pas ce que cela signifie et je ne pense pas que ce soit ce qu’il a dit, mais il pourrait préciser ce point.

Le président : Chers collègues, pour que nous soyons tous sur la même longueur d’onde, si j’ai bien compris, sénatrice Batters, cela donnerait-il « [...] que les sénateurs à titre individuel prennent en considération la notion d’équité, ainsi que la diversité régionale et de genre [...] »?

La sénatrice Batters : N’est-ce pas ce que vous avez dit?

Le sénateur Surette : Ou faudrait-il plutôt lire « [...] comme la diversité régionale et de genre [...] »?

Le président : C’est un bon point.

Le sénateur Surette : Faut-il dire « ainsi que » ou « comme »?

Le président : « Comme », oui.

Sénateur Kristopher Wells, pour que vous puissiez vous repérer, c’est à la page 13, au paragraphe 30.

La sénatrice Saint-Germain : Je suis d’accord avec cette observation, mais ce qui me préoccupe, c’est que — si je ne me trompe pas — nulle part dans notre ébauche de rapport les qualités requises pour siéger à ce comité ne sont expliquées ou définies. On y mentionne uniquement le nombre de membres, la représentation régionale et l’identité de genre, alors que la première considération devrait être de savoir quelles sont les compétences et les aptitudes qu’un sénateur doit — je dis bien « doit » — posséder pour siéger à ce comité en particulier. Cela ne figure nulle part, si je ne me trompe pas. Je sais que vous allez me demander comment je formulerais cela. Je peux prendre quelques minutes...

Le président : C’était justement ma question suivante. Si je pouvais simplement suspendre cette intervention pour aborder d’abord le libellé, nous pourrions ensuite discuter pour déterminer s’il convient de traiter la question qui vous préoccupe et, le cas échéant, comment s’y prendre.

Cependant, j’ai entendu « [...] que les sénateurs prennent en considération la notion d’équité comme la diversité régionale et de genre. » Est-ce que c’est...

Le sénateur K. Wells : Je voudrais juste faire une petite observation grammaticale : « les notions », puisqu’il y en a plusieurs.

Le président : D’accord. Cette modification vous convient-elle? Donc : « [...] prennent en considération les notions d’équité comme la diversité régionale et de genre. »

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Okay. Agreed.

Now let's get to the point that Senator Saint-Germain raised, and it begs two questions: Ought we include that description of quality? And if so, where, and if so, what? Perhaps, senator, you could go further in your characterization of qualities.

Senator Saint-Germain: We need senators, whichever region they represent or of whichever gender identity and so on, who have the ability to make evidence-based and fair decisions based on the understanding of our code of ethics. We may improve it. I'm improvising. It struck me this morning that we're only on the incidentals, if I may say so, and not on the fundamental requirements for sitting on this very specific committee.

The Chair: Good point.

Senator Batters: Of course, it's very important that we have good-quality people who take those very important considerations into account as they're making some really important decisions. But at no time during this very short study — two meetings only, one five years ago and one this year — did that even get discussed. It's certainly an important point, but I don't think we have any factual basis to include it here. It's not something that was dealt with as one of those principles in the Ethics and Conflict of Interest Committee report, which is what we're supposed to be dealing with here.

Senator Downe: I just want to highlight that paragraph 30 is non-binding. The groups can do what they want. If this is non-binding, I don't have a problem with it. But you can't, in my opinion, dictate whom the groups will select. The skill set is very important. Senator Saint-Germain is correct that it's even more important the more controversial the situation that the people have the ability to do the job. But it has to be left up to the individual groups to come to that conclusion.

The Chair: I think that's a very good point, and it's why we specifically used the language of encouraging. In other words, it is for the groups to interpret the level of encouragement. But, Senator Downe, if I could, would you add a line in that paragraph with respect to the characteristics, as Senator Saint-Germain —

Senator Downe: [Technical difficulties]

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord.

Venons-en maintenant au point soulevé par la sénatrice Saint-Germain, qui pose deux questions : devons-nous inclure la description des qualités? Si oui, où, et dans ce cas, lesquelles? Sénatrice, pourriez-vous préciser votre description des qualités.

La sénatrice Saint-Germain : Il nous faut des sénateurs, quelle que soit la région qu'ils représentent, leur identité de genre et ainsi de suite, qui soient capables de prendre des décisions équitables et fondées sur des données probantes en s'appuyant sur une bonne compréhension de notre code d'éthique. C'est sujet à amélioration, car j'improvise. Il m'est venu à l'esprit ce matin que nous n'abordons que des détails, si je puis dire, et non les exigences fondamentales requises pour siéger au sein de ce comité en particulier.

Le président : C'est un bon point.

La sénatrice Batters : Bien entendu, il est essentiel de pouvoir compter sur des personnes compétentes qui tiennent compte de ces considérations cruciales lorsqu'elles prennent des décisions d'une importance capitale. Cependant, à aucun moment au cours de cette étude très succincte — qui n'a donné lieu qu'à deux réunions, l'une il y a cinq ans et l'autre cette année — ce sujet n'a même été abordé. C'est certes un point important, mais je ne pense pas que nous disposions d'éléments concrets à inclure ici. Ce n'est pas un sujet qui a été traité comme l'un de ces principes dans le rapport du Comité sur l'éthique et les conflits d'intérêts, ce dont nous sommes censés nous occuper ici.

Le sénateur Downe : Je tiens simplement à souligner que le paragraphe 30 n'a pas de caractère contraignant. Les groupes sont libres de faire ce qu'ils veulent. Si ce n'est pas contraignant, cela ne me pose aucun problème. À mon avis, on ne peut toutefois pas dicter qui les groupes devront sélectionner. Les compétences requises sont très importantes. La sénatrice Saint-Germain a raison de dire que, plus la situation est controversée, plus il est important que les personnes aient la capacité de faire le travail. Cependant, c'est aux groupes eux-mêmes qu'il revient de parvenir à cette conclusion.

Le président : Je pense que c'est un très bon argument, et c'est précisément pour cela que nous avons utilisé des termes visant l'encouragement. Autrement dit, c'est aux groupes qu'il revient d'interpréter le degré d'encouragement. Sénateur Downe, si vous me le permettez, ajouteriez-vous une ligne dans ce paragraphe concernant les caractéristiques, comme la sénatrice Saint-Germain...

Le sénateur Downe : [Difficultés techniques]

Senator Yussuff: It's just a guide for leaders in regard to their decision. They will decide whatever they want, but it just provides a guide. For somebody considering the committee, at least, if they were looking at this in their consideration, they would see, "Okay, here are some of the things I should be conscious of in regard to accepting the responsibility."

The Chair: And what would you reference in that?

Senator Yussuff: I agree with the point that Senator Saint-Germain made. I think you could add that to this same paragraph, and it would be quite appropriate.

Senator Surette: I agree with the comment. You could almost go with roles and responsibilities of the position. But I'm also agreeing with the comment of Senator Batters that we haven't heard much on that or anything to do with that. So how do we base what we add to this article here? Do we base it on the discussion around the committee, or do we go back to the documents of the Ethics Committee?

The Chair: This particular paragraph references the views of this committee. So I presume that the comments from Senator Saint-Germain are reflective of her view, having heard the testimony and reaching conclusions for this committee, which is not unusual. The committee can reach conclusions.

Senator Ringuette: I have a suggestion here in regard to paragraph 30: "RPRD encourages recognized parliamentary groups, recognized parties and individual senators to objectively consider the concepts . . ." I think what we want to stress is not only the skill set; I understand that. I don't want to say which senator has a skill set and which has not. That's not where we are. But I think the most important issue is for everyone to be objective in selecting their representative. I think the word "objective" needs to be there, so on the second line, I would say, ". . . individual senators to objectively consider the concepts of equity . . ." It's a suggestion.

The Chair: Can we just deal with one issue at a time here? Do you have a view as to whether or not to reference the characteristics that Senator Saint-Germain has suggested?

Senator Ringuette: Honestly, I believe that we don't need to go there. I agree with Senator Downe that the groups know better their colleagues within and their capabilities and experience in dealing with issues that are pertinent to the code.

Senator Yussuff: This place goes through a lot of changes on a regular basis, and this year or next year there will be a lot of people coming and going here. There has to be some historical

Le sénateur Yussuff : Il s'agit simplement d'un guide destiné aux leaders pour les aider dans leur prise de décisions. Ils décideront comme bon leur semble, mais ce document ne fait que leur fournir des repères. Pour quelqu'un qui envisage de se joindre au comité, au moins, s'il tient compte de ces éléments dans sa réflexion, il se dirait : « Bon, voici quelques points dont je devrais tenir compte avant d'accepter cette responsabilité. »

Le président : À quoi feriez-vous référence dans ce contexte?

Le sénateur Yussuff : Je partage l'avis exprimé par la sénatrice Saint-Germain. Je pense qu'on pourrait l'ajouter dans ce même paragraphe, et que ce serait tout à fait approprié.

Le sénateur Surette : Je partage cet avis. On pourrait presque se baser sur les fonctions et les responsabilités liées à ce poste. Je rejoins également la sénatrice Batters lorsqu'elle dit que nous n'avons pas entendu grand-chose à ce sujet ni sur quoi que ce soit d'autre en rapport avec cela. Sur quoi devons-nous donc fonder ce que nous ajoutons à cet élément? Faut-il s'appuyer sur les débats au sein du comité, ou revenir aux documents du Comité sur l'éthique?

Le président : Ce paragraphe fait référence aux opinions de ce comité. Je suppose donc que les observations de la sénatrice Saint-Germain reflètent son point de vue, après avoir entendu les témoignages et tiré des conclusions au nom de ce comité, ce qui n'a rien d'inhabituel. Le comité est en effet habilité à tirer des conclusions.

La sénatrice Ringuette : J'ai une suggestion à formuler concernant le paragraphe 30 : « Le comité RPRD encourage les groupes parlementaires reconnus, les partis reconnus et les sénateurs à titre individuel à tenir compte des notions [...] ». Je pense que, ce que nous voulons mettre en avant, ce ne sont pas seulement les compétences; je le comprends bien. Je ne veux pas dire quel sénateur possède ces compétences et lequel ne les a pas. Ce n'est pas là où nous en sommes. Je pense néanmoins que, le plus important, c'est que chacun fasse preuve d'objectivité dans le choix de son représentant. Je pense que le mot « objectivité » doit figurer ici. Ainsi, à la deuxième ligne, je dirais « [...] les sénateurs à titre individuel à tenir compte avec objectivité des notions d'équité [...] ». C'est une suggestion.

Le président : Pourrions-nous aborder les questions une par une? Avez-vous un avis sur l'opportunité de mentionner ou non les caractéristiques suggérées par la sénatrice Saint-Germain?

La sénatrice Ringuette : Honnêtement, je pense qu'il n'est pas nécessaire d'aller jusque-là. Je partage l'avis du sénateur Downe selon lequel les groupes connaissent mieux leurs collègues et sont mieux à même d'évaluer leurs capacités et leur expérience pour traiter les questions relevant du code.

Le sénateur Yussuff : Cet endroit connaît régulièrement de nombreux changements, et, cette année ou l'année prochaine, il y aura beaucoup de va-et-vient. Il faut qu'il y ait une sorte de

reference to give us some guidelines. I don't think it hurts us as an institution to have some reference. Whether a group chooses to recognize those suggestions or not is for them to decide, but at least it provides some guidance, because we want the place to have some continuity in how it governs itself.

The Chair: Could I ask for a specific sentence you would suggest we add? Because that would, I think, benefit whether or not we should add it. What would that sentence be, Senator Yussuff and Senator Saint-Germain?

Senator K. Wells: Do you want me to jump in with a sentence?

The Chair: Sure.

Senator K. Wells: Maybe something to the effect that a member should demonstrate impartiality, sound judgment and integrity, just re-emphasizing those are important qualities of someone who sits on this committee.

Senator M. Deacon: That's a good sentence. There's no question. I'm just diving in as a replacement, but I was here for some of the original discussion. That language needs to differentiate this group, this committee, from the other 18. I'm hoping that sound judgment, impartiality and — right? But to be very candid, there are a lot of folks who would say, "I want to be on CONF; it's on Wednesdays, and it works for my schedule, and I think it would be very interesting." Those are not the skills we want in the room. I know that. We have to find something, if we're going to do it, that distinguishes from the skills that we would ask from all our committee members on every committee.

Senator Surette: I agree with that, plus we're just repeating the last part of paragraph 29, the ". . . nature and mandate of CONF . . .," except we don't talk about the member itself — oh, ". . . members must remain mindful that the unique nature and mandate of CONF is based on impartiality . . ."

The Chair: That's a characteristic.

Senator M. Deacon: I am guilty of thinking and talking at the same time. My apologies. Again, this could be indicative in other committees, but this one deals with really sensitive, confidential matter that interfaces with different parts of the Senate. And we can't just say "confidential" or "in camera" because that would be generic. If I had to think of something, Senator Saint-Germain, it would be that sensitivity of complex information. But then a committee chair at another might say, "We all do that, Marty; shake your head."

référence historique pour nous donner des lignes directrices. Je ne pense pas que cela nuise à notre institution d'avoir un tel repère. C'est à chaque groupe de décider s'il souhaite tenir compte de ces suggestions ou non, mais cela fournit au moins une orientation, car nous voulons que cet endroit bénéficie d'une certaine continuité dans son mode de fonctionnement.

Le président : Pourrais-je vous demander quelle phrase précise vous suggèreriez d'ajouter? À mon avis, cela nous aiderait à déterminer s'il convient ou non de l'ajouter. Quelle serait cette phrase, sénateurs Yussuff et Saint-Germain?

Le sénateur K. Wells : Voulez-vous que je propose une phrase?

Le président : Bien sûr.

Le sénateur K. Wells : Peut-être quelque chose du genre qu'un membre doit faire preuve d'impartialité, de bon sens et d'intégrité, pour souligner simplement que ce sont là des qualités essentielles pour toute personne siégeant au sein de ce comité.

La sénatrice M. Deacon : C'est une bonne phrase. Ça ne fait aucun doute. Je ne fais que prendre la relève, mais j'étais présente lors d'une partie des discussions initiales. Cette formulation doit permettre de distinguer ce groupe, ce comité, des 18 autres. J'espère que le bon sens, l'impartialité et... n'est-ce pas? Pour être tout à fait franche cependant, beaucoup de gens diraient « Je veux faire partie du comité CONF parce que c'est le mercredi, que ça correspond à mon emploi du temps et je pense que ce serait très intéressant. » Or, ce ne sont pas les compétences que nous recherchons. Je le sais bien. Si nous voulons le faire, nous devons trouver quelque chose qui se distingue des compétences que nous attendons de tous les membres des autres comités.

Le sénateur Surette : Je suis d'accord, d'autant plus que nous ne faisons que reprendre la dernière partie du paragraphe 29, à savoir « [...] la nature et le mandat uniques du comité CONF [...] », sauf que nous ne parlons pas du membre lui-même — oh, « [...] [les membres] doivent à cet égard garder à l'esprit que la nature et le mandat uniques du comité CONF reposent sur l'impartialité [...] ».

Le président : C'est une caractéristique.

La sénatrice M. Deacon : J'admets que je suis en train de réfléchir tout haut. Je vous prie de m'en excuser. Je répète que cela pourrait être le cas dans d'autres comités, mais celui-ci traite de questions vraiment sensibles et confidentielles qui touchent à diverses instances du Sénat. Nous ne pouvons pas nous contenter de dire « confidentiel » ou « à huis clos », car ce serait trop générique. Si je devais trouver une expression, sénatrice Saint-Germain, ce serait « la sensibilité à l'information complexe ». Le président d'un autre comité pourrait néanmoins dire : « Nous faisons tous ça, Marty; creusez-vous les méninges. »

The Chair: There are unique characteristics for this committee. This committee has a unique mandate, but you could argue that every committee has a unique mandate.

Senator D. M. Wells: Senator Marty Deacon talked about convenience of schedule as one of the things to consider, which is true. We talk about geographical or regional diversity and we talk about gender. Nowhere have we talked about merit, even though each individual caucus or group chooses their own member. Really, the only defining characteristic we have is that it has to be one from each group. We don't talk about gender. We don't talk about geography. We don't talk about scheduling convenience, which I think we should not talk about. The groups will choose. Leaders are leaders because they have been given that mandate by members of their caucus, and I don't know if we need to go beyond that.

The Chair: One suggestion, just to capture what you've said, would be, in paragraph 29, to say, "... based on impartiality and merit." And, Senator Saint-Germain, that might address some of the concerns you were raising.

Senator Saint-Germain: Yes, but I like very much the word "integrity" that Senator Kristopher Wells just added, so honour, integrity. Would it be possible to find a liaison between paragraphs 29 and 30 in order to make sure that paragraph 29 supersedes 30? I'm just looking for the wording of it because paragraph 29 is key.

The Chair: I will just throw this out and then go back to the list. Paragraph 29 could read, "... the unique nature and mandate of CONF is based on impartiality, merit and integrity," period. And you could then leave paragraph 30 as is.

Senator Batters: That doesn't make sense because it is saying the mandate of the committee is based on merit, and I would hope that every committee has meritorious consideration.

The Chair: That's true.

Senator Batters: And, frankly, every member of every committee, I would hope, has merit. I don't think that's the right word. I think the previous paragraph should stick with "impartiality" because, again, if you are saying CONF is based on integrity, you're talking about the committee. I would hope that senators as a whole are all supposed to carry ourselves with integrity and honour. So I don't think that adds anything.

Senator Saint-Germain: Again, I believe that this committee is unique. Its unique character is about peers making recommendations to the Senate regarding a colleague. This is the only committee — except for Internal Economy, Budgets and

Le président : Ce comité présente des caractéristiques particulières. Il a un mandat unique, mais on pourrait faire valoir que chaque comité a un mandat unique.

Le sénateur D. M. Wells : La sénatrice Marty Deacon a dit que l'horaire devrait faire partie des facteurs à considérer. C'est vrai. Nous parlons de diversité géographique ou régionale et de diversité de genre, mais nous ne parlons nulle part de mérite, bien que chaque caucus ou groupe choisisse le membre qui le représentera. En fait, le seul critère essentiel que nous avons, c'est qu'il doit y avoir un représentant de chaque groupe. Nous ne parlons pas de leur genre ni de leur région. Nous ne parlons pas de la commodité des horaires et nous ne devrions pas en parler, selon moi. Les groupes feront leur choix. Les leaders occupent la fonction de leader parce que les membres de leur caucus leur ont confié ce mandat; je ne sais pas si nous devrions aller plus loin.

Le président : Voici une suggestion pour tenir compte de ce que vous avez dit. On pourrait dire, au paragraphe 29 : « [...] reposent sur l'impartialité et le mérite ». Sénatrice Saint-Germain, cela pourrait répondre à certaines des préoccupations que vous avez soulevées.

La sénatrice Saint-Germain : En effet, mais j'aime beaucoup le mot « intégrité », que le sénateur Kristopher Wells vient d'ajouter, donc honneur, intégrité. Serait-il possible d'établir un lien entre les paragraphes 29 et 30 de manière à garantir que le paragraphe 29 aura préséance sur le paragraphe 30? Je cherche simplement une façon de l'exprimer, car le paragraphe 29 est crucial.

Le président : Je vous lance une idée avant de retourner à la liste. Le paragraphe 29 pourrait se lire comme suit : « [...] la nature et le mandat uniques du comité CONF reposent sur l'impartialité, le mérite et l'intégrité », point final. Vous pourriez ensuite laisser le paragraphe 30 tel quel.

La sénatrice Batters : Cela n'a pas vraiment de sens de dire que le mandat du comité est fondé sur le mérite, car j'ose espérer que tous les comités tiennent compte du mérite.

Le président : C'est vrai.

La sénatrice Batters : Et, franchement, j'espère que tous les membres de tous les comités ont du mérite. Ce n'est pas le bon mot, je crois. Je pense qu'on devrait garder le mot « impartialité » au paragraphe précédent parce que, encore une fois, si vous dites que le comité CONF repose sur l'intégrité, vous parlez du comité. J'aime croire que tous les sénateurs sont censés faire preuve d'intégrité et d'honneur. Je ne pense donc pas que cela ajoute quoi que ce soit.

La sénatrice Saint-Germain : Le Comité sur l'éthique a ceci d'unique qu'il est composé de pairs qui font des recommandations au Sénat au sujet d'un collègue. C'est le seul comité qui peut faire des recommandations de ce genre, à

Administration, or CIBA, in certain aspects — that can make these types of recommendations. This is why I believe that integrity is important. I concur with Senator Batters. The notion of merit is not specific to this committee.

Senator Downe: I will say again for the record that I am participating in this exercise, but I stated clearly before it is my view that this governance model is outdated and would not be accepted anywhere else — senators reviewing senators. The Senate collectively should be looking at a more distant model to keep current, but, given what we have now, the wording remains — I could make some suggestions on the wording as well, but it goes back to the earlier point that, under our current system, each group will appoint whom they want to appoint, regardless of what we put in here. It's nice to have some guardrails and guidelines. Particularly, Senator Yussuff made the point that if people are interested in them, they could read them and see if they meet that bar, but the overall wording is immaterial when it comes to who is on the committee in the final analysis.

Senator K. Wells: I could take another shot at the wording, maybe, based on what I was hearing. It could be something to the effect of, “The Ethics Committee sits in judgment of individual colleagues, making the personal integrity, demonstrated impartiality and freedom from conflict of interest of its members not merely desirable but essential.”

We could also add, “Members should be selected based on their knowledge and merit,” if we wanted further criteria, or we could drop the last sentence. I will repeat it: “Members should be selected based on their knowledge and merit.” That sort of connects back to the first sentence, reinforcing the qualities that are needed to sit on this particular committee.

Senator Yussuff: Without sounding repetitive, with all due respect, I agree with Senator Downe. This is a political decision by leaders about whom they're going to —

The Chair: By caucuses and groups.

Senator Yussuff: As much as we would like to be prescriptive as we would like to be, the reality is, “Mind your own business; I will appoint whoever I choose to appoint to represent the group because I have confidence in he or she doing this on behalf of our group.” The more prescriptive you get, I'm not sure it is helpful. I think it just loses its flavour as opposed to — there should be some guardrails, but I don't think we should overstate it in a way that would prevent leaders from making the impartial decisions they need to make.

l'exception du Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration, le CIBA, à certains égards. C'est pourquoi l'intégrité m'apparaît importante. Je suis d'accord avec la sénatrice Batters. La notion de mérite n'est pas propre à ce comité.

Le sénateur Downe : Je répète aux fins du compte rendu que, bien que je participe à l'exercice que nous faisons actuellement, j'ai déjà dit clairement que, selon moi, ce modèle de gouvernance, selon lequel des sénateurs examinent d'autres sénateurs, est désuet et ne serait accepté nulle part ailleurs. Pour rester à jour, le Sénat devrait envisager collectivement un modèle prévoyant plus de distance, mais, compte tenu de ce que nous avons maintenant, le libellé reste... Je pourrais faire quelques suggestions à propos du libellé moi aussi, mais, pour revenir à ce que j'ai déjà dit, dans notre système actuel, chaque groupe nommera la personne de son choix, peu importe ce que nous mettrons dans le texte. C'est bien d'avoir des garde-fous et des lignes directrices. Comme l'a fait valoir le sénateur Yussuff, si les gens s'y intéressent, ils pourront les lire et voir s'ils répondent à ces critères. Cela dit, en dernière analyse, le libellé global n'a aucune importance en ce qui concerne le choix des membres du comité.

Le sénateur K. Wells : Je pourrais peut-être tenter une nouvelle formulation à partir de ce que j'ai entendu. On pourrait dire quelque chose de ce genre : « Comme les membres du Comité sur l'éthique sont appelés à juger leurs collègues, il est non seulement souhaitable, mais essentiel qu'ils aient une solide intégrité personnelle et une impartialité manifeste et qu'ils soient à l'abri des conflits d'intérêts. »

Nous pourrions aussi ajouter, si nous souhaitons avoir plus de critères : « Les membres devraient être choisis en fonction de leurs connaissances et de leur mérite. » Je répète : « Les membres devraient être choisis en fonction de leurs connaissances et de leur mérite. » Cette phrase, qui a un certain lien avec la première phrase, met encore l'accent sur les qualités nécessaires pour siéger à ce comité particulier.

Le sénateur Yussuff : Sans vouloir me répéter, avec tout le respect que je vous dois, je suis d'accord avec le sénateur Downe. Il s'agit d'une décision politique qui sera prise par les leaders, lesquels choisiront la personne qu'ils vont...

Le président : Elle sera prise par les caucus et les groupes.

Le sénateur Yussuff : Même s'il nous plairait d'être plus prescriptifs, la réalité ressemble plutôt à ceci : « Occupez-vous de vos affaires; je nommerai qui je veux bien nommer pour représenter notre groupe, et ce sera quelqu'un en qui j'ai confiance pour faire un bon travail au nom du groupe. » Je ne suis pas certain qu'il soit utile de chercher à être plus prescriptifs, car cela aurait peu d'impact. Oui, il devrait y avoir des garde-fous, mais je ne crois pas qu'ils devraient prendre une ampleur telle qu'ils empêcheraient les dirigeants de prendre les décisions impartiales qu'ils doivent prendre.

The Chair: That leaves us, colleagues, with the wording as amended thus far, which is that paragraph 30 would be:

RPRD encourages recognized parliamentary groups, recognized parties and individual senators to consider the concepts of equity such as gender and regional diversity, as well as integrity, when selecting members to serve on CONF.

Is that agreeable? Does that capture the conversation at a level of consensus? I'll repeat:

. . . encourages recognized parliamentary groups, recognized parties and individual senators to consider the concepts of equity such as gender and regional diversity, as well as integrity, when selecting members to serve on CONF.

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Saint-Germain: I would suggest, “. . . consider integrity . . .” and then “. . . as well as gender and regional diversity . . .” — I believe that the priority is —

The Chair: If the committee wishes. Shall we flip the concepts then? So it would read:

. . . to consider issues such as integrity, the concepts of equity such as gender and regional diversity when selecting members to serve on CONF.

Senator Batters: That's really watering down the issue of it to call it “the issue of integrity.” Frankly, I have to say that if we even have to tell parliamentary groups and leaders to consider integrity, come on. I don't think this is needed. If they are not considering integrity, they don't get it.

Senator Yussuff: I don't know who doesn't have integrity who has been appointed to the Senate, but I may have missed somebody along the way.

The Chair: I agree.

Senator Burey: I was just listening to the comments. I wasn't present when the bulk — well, any — of the testimony was given, but thinking as a general principle, if the Ethics Committee doesn't have the trust of the Senate, it really doesn't function well. And I think we are, in my mind, just going around, using words to say something that is inherent in the substance of what the Ethics Committee is. If you don't trust it, if you don't trust the people who are there, whatever decisions are made, they won't stand. So, I am of the opinion, along with Senator Ringuette, Senator Downe and probably Senator Batters, that we shouldn't try to wordsmith as much as we are doing it. That's what I am saying.

Le président : Voici donc, chers collègues, le libellé tel qu'il a été modifié jusqu'à présent. Le paragraphe 30 se lirait comme suit :

Le comité RPRD encourage les groupes parlementaires reconnus, les partis reconnus et les sénateurs à titre individuel à tenir compte des concepts d'équité tels que la diversité régionale et de genre ainsi que de l'intégrité lors de la sélection des membres du comité CONF.

Cette formulation vous convient-elle? Exprime-t-elle un consensus qui s'est dégagé pendant notre conversation? Je répète :

[...] encourage les groupes parlementaires reconnus, les partis reconnus et les sénateurs à titre individuel à tenir compte des concepts d'équité tels que la diversité régionale et de genre ainsi que de l'intégrité lors de la sélection des membres du comité CONF.

Des voix : D'accord.

La sénatrice Saint-Germain : Je suggérerais : « [...] tenir compte de l'intégrité [...] », puis « [...] ainsi que de la diversité régionale et de genre [...] » — je crois que la priorité...

Le président : Si le comité le souhaite. Devrions-nous inverser l'ordre des éléments? Le texte se lirait comme suit :

[...] à tenir compte de facteurs tels que l'intégrité et de concepts d'équité tels que la diversité régionale et de genre lors de la sélection des membres du comité CONF.

La sénatrice Batters : Parler de « facteurs tels que l'intégrité » en dilue vraiment l'importance, je crois. Franchement, a-t-on vraiment besoin de dire aux leaders et aux groupes parlementaires qu'il faut penser à l'intégrité? Je ne pense pas que ce soit nécessaire. S'ils ne tiennent pas compte de l'intégrité, ils n'ont rien compris.

Le sénateur Yussuff : Je ne connais pas de personne dénuée d'intégrité qui a été nommée au Sénat, mais il se pourrait que certaines nominations faites au fil des ans m'aient échappé.

Le président : Je suis d'accord.

La sénatrice Burey : J'écoutais les commentaires. Je n'étais pas présente quand une grande partie — en fait, la totalité — des témoignages ont été présentés. Je dirais toutefois que d'une manière générale, si le Comité sur l'éthique n'a pas la confiance du Sénat, c'est que son fonctionnement laisse vraiment à désirer. Par ailleurs, je pense que nous ne faisons que tourner en rond, car nous tentons d'utiliser des mots pour exprimer quelque chose qui fait partie de l'essence même du Comité sur l'éthique. Si on ne lui fait pas confiance, si on ne fait pas confiance aux gens qui y siègent, ses décisions ne tiendront pas, quelles qu'elles soient. Je suis donc d'avis, comme la sénatrice Ringuette, le sénateur Downe et probablement la sénatrice Batters, que nous ne

The Chair: Let me see if this one will fly:

. . . encourages recognized parliamentary groups, recognized parties and individual senators to consider the concepts of equity such as gender and regional diversity when selecting members to serve on CONF.

Senator Saint-Germain, that doesn't include the word "integrity."

Senator Saint-Germain: But if we add the word "integrity" to paragraph 29 to read, ". . . honour, integrity, and serve . . .," then this would fix the issue. But I like the word "integrity" regarding this specific committee.

The Chair: Can you tell me where?

Senator Saint-Germain: Paragraph 29, we had discussed this. Adding the word "integrity" in line 14: ". . . honour, integrity, and serve in an individual capacity."

The Chair: Okay, is there a view on that suggestion?

Senator K. Wells: I agree; it doesn't work in paragraph 30, but it works in 29. A friendly suggestion would be to say, ". . . act with integrity and honour . . ."

The Chair: Integrity and honour.

Senator D. M. Wells: I would like to point out that when we talk about the decision on who would be selected to go on this committee, it's not done as a collective. Leaders or groups don't sit around and go, "Well, we have someone from the West; we need someone from the East." They choose their own individual candidate. And they might all be from Newfoundland and Labrador, a place where there is a high degree of integrity and all the positive attributes that we are discussing.

I don't disagree with any groups considering these things, but these selections are not done as a group. They are done individually, with walls in between each selector. I'm not sure the consideration of gender, regional or geographical place belongs here, because they are not applied in the real world — not that the Senate is not the real world — but they don't apply in the real world of how we make decisions, whereas other things do, like integrity.

devrions pas essayer de peaufiner les mots autant que nous le faisons. C'est mon opinion.

Le président : Voyons si cela fonctionne :

[...] encourage les groupes parlementaires reconnus, les partis reconnus et les sénateurs à tenir compte des concepts d'équité tels que la diversité régionale et de genre lors de la sélection des membres du comité CONF.

Sénatrice Saint-Germain, le mot « intégrité » n'y figure pas.

La sénatrice Saint-Germain : Si nous ajoutons le mot « intégrité » au paragraphe 29, « [...] avec honneur, intégrité, et siègent[...] », cela réglerait le problème. J'aime qu'on utilise le mot « intégrité » dans le cas de ce comité en particulier.

Le président : Pourriez-vous me dire où?

La sénatrice Saint-Germain : Au paragraphe 29; nous en avons déjà parlé. Il s'agirait d'ajouter le mot « intégrité » à la ligne 14 : « [...] avec honneur, intégrité, et siègent à titre individuel ».

Le président : Très bien. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet?

Le sénateur K. Wells : Je suis d'accord. Cet ajout ne fonctionne pas au paragraphe 30, mais il fonctionne au paragraphe 29. Je suggérerais quelque chose comme : « [...] agissent avec intégrité et honneur [...] ».

Le président : Intégrité et honneur.

Le sénateur D. M. Wells : J'aimerais souligner que, quand vient le temps de décider qui siègera à un comité, les décisions sont prises individuellement. Les leaders ou les groupes ne se réunissent pas pour dire, par exemple, « nous avons déjà quelqu'un de l'Ouest, il nous faudrait quelqu'un de l'Est ». Ils choisissent, chacun de leur côté, la personne qui les représentera. Bref, il se pourrait que tous les membres viennent de Terre-Neuve-et-Labrador, un endroit où on trouve un haut degré d'intégrité et tous les attributs positifs dont nous discutons.

Je ne suis pas en désaccord avec les groupes qui envisagent les différents éléments dont nous avons parlé, mais ce ne sont pas des décisions collectives. Elles sont prises individuellement, et les différentes personnes qui font leur choix sont séparées par des murs. Je ne suis pas certain que la prise en compte du genre et de la diversité régionale ou géographique soit appropriée ici, parce qu'elles ne sont pas appliquées dans le monde réel — non pas que le Sénat ne soit pas le monde réel. Elles ne s'appliquent pas concrètement à la façon dont nous prenons des décisions, contrairement à d'autres éléments, comme l'intégrité.

The Chair: Which is why paragraphs 29 and 30 are different. Paragraph 30 is entirely suggestion; paragraph 29 is we are affirming the value. In that sense, I could see the suggestion of including integrity in 29 as having value and leaving 30 the way we have adjusted it slightly.

Senator Surette: I have just a small point on Senator Wells' comment. The only exception would be that if we go with the recommendation that there be one member elected at large, that could be taken into consideration.

The Chair: Let me see if I can get a consensus here. In paragraph 29, “. . . are accountable to the Senate, act with honour and integrity . . .”?

Some Hon. Senators: Integrity, then honour.

The Chair: Okay. And in paragraph 30, “. . . to consider the concepts of equity such as gender and regional diversity when selecting members to serve on CONF.”

Senator Ringuette: There is no harm there.

The Chair: Is there a consensus to move with those changes?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. Anything else on “RPRD Considerations”? Hearing none, we get to the recommendation section.

Senator D. M. Wells: I have one thing in paragraph 31. “Some members of RPRD . . .” I would say, “expressed,” past tense.

The Chair: Noted. Shall we get to the recommendations then?

Senator Batters: Just before we go to that, in this whole section, the draft recommendation here is that “. . . each recognized parliamentary group or recognized party should designate one member . . .” As I've said many times, including throughout this short study — and I know that there are recommendations later that temper it a bit — I think we need to set the factual basis, and there is no reference anywhere in this initial part, in this section, to the fact that this could lead to way too many people on this committee. Especially because it has been noted that it is necessary for it to be a smaller committee due to the confidentiality involved and that sort of thing, it's fine that it later on deals with that, but I think we need some sort of factual basis set forward to say that if we had many recognized parliamentary groups and recognized parties in the Senate, because there is only the threshold of having nine senators in one of those groups, we could have potentially 10 different groups or something like that, plus a senator at large. I just think that there

Le président : C'est pourquoi les paragraphes 29 et 30 sont différents. Le paragraphe 30 suggère, le paragraphe 29 affirme. En ce sens, je pourrais considérer la suggestion d'inclure l'intégrité dans le paragraphe 29 et de laisser le paragraphe 30 tel que nous l'avons légèrement modifié.

Le sénateur Surette : J'aurais simplement une petite remarque au sujet du commentaire du sénateur Wells. La seule exception, c'est que cela pourrait être pris en considération si nous optons pour la recommandation voulant qu'il y ait un membre élu par tous les sénateurs.

Le président : Voyons si je peux obtenir un consensus. Au paragraphe 29, on aurait : « [...] sont responsables devant le Sénat, agissent avec honneur et intégrité [...] »?

Des voix : L'intégrité en premier : intégrité et honneur.

Le président : D'accord. Et au paragraphe 30, « [...] tenir compte des concepts d'équité tels que la diversité régionale et de genre lors de la sélection des membres du comité CONF ».

La sénatrice Ringuette : Je n'y trouve rien à redire.

Le président : Y a-t-il consensus pour adopter ces changements?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci. Auriez-vous d'autres points à mentionner à propos de la section « Éléments pris en considération par le comité RPRD »? Puisqu'il n'y en a pas, nous passons à la section des recommandations.

Le sénateur D. M. Wells : J'aurais une remarque à propos du paragraphe 31. Au lieu de « Certains membres du comité RPRD expriment [...] », je dirais « ont exprimé », au passé.

Le président : C'est noté. Pouvons-nous passer aux recommandations?

La sénatrice Batters : Juste avant de passer à cela, dans cette section, la recommandation préliminaire dit que « [...] chaque groupe parlementaire reconnu ou chaque parti reconnu désigne un membre [...] ». Comme je l'ai dit à maintes reprises, y compris tout au long de cette courte étude — et je sais que des recommandations plus loin apportent des nuances —, il faut, selon moi, établir le fondement factuel. Il n'y a absolument aucune mention dans cette première partie, dans cette section, que cette façon de procéder pourrait mener à un trop grand nombre de membres dans ce comité. Or, on a fait remarquer que ce comité doit demeurer petit, pour des raisons de confidentialité et ce genre de chose. C'est correct que la question soit réglée plus loin, mais je pense qu'il faut établir un fondement factuel pour dire que si nous nous retrouvons avec de nombreux groupes parlementaires et partis reconnus au Sénat — il suffit de neuf sénateurs dans un groupe pour atteindre ce seuil — nous pourrions possiblement avoir jusqu'à environ 10 groupes

needs to be at least a short factual reference to it, rather than just setting out later on what the conclusion is.

Senator Saint-Germain: I concur with Senator Batters. Would a solution be “. . . recognized according to the Parliament of Canada Act . . .” or something like that? Would a reference to the Parliament of Canada Act fix this issue?

The Chair: That would be certainly one way of using an exogenous reference to limit that. Where would you put that?

Senator Batters: In one of these paragraphs in “RPRD Considerations,” there could be a separate part to say even, “Some members of RPRD expressed concerns about the number of senators that could end up potentially being on this committee because of the Parliament of Canada Act thresholds” or something like that.

The Chair: As I understand Senator Saint-Germain’s suggestion, it would be that the committee suggests that the groups, caucuses or parliamentary groups that are entitled to membership be those that are recognized under the Parliament of Canada Act.

Senator Ringuette: Chair, if my memory is right, I think there is a maximum of three — well, as independent groups of senators. I think that’s three, and then you have the opposition and — so that would limit it to five.

Senator Batters: The Parliament of Canada Act just limits the number of groups that are getting leadership positions paid for. It doesn’t limit the number of groups, so that would need to be specifically set out or something like that. That’s quite a different thing to say.

Senator K. Wells: I may argue that if we’re at the point of having that many groups and we’re not giving them a spot on the Ethics Committee, we may just have to rework the membership of the Ethics Committee to be a general election rather than representation from each of the groups if we are trying to keep it small. We are trying to solve a problem that has not yet happened. If that does happen, that may mean an entire reworking of the membership, period.

The Chair: I will recall to senators the testimony when Senator Tannas was asked this question. He said, “So be it then.” He was calmer than some about the notion that should there be more groups, we’d have a larger committee.

différents, en plus d’un sénateur choisi par l’ensemble du Sénat. Je pense simplement qu’il faut au moins une mention factuelle de cela, plutôt qu’établir plus tard ce que sera la conclusion.

La sénatrice Saint-Germain : Je suis d’accord avec la sénatrice Batters. Est-ce qu’une formule comme « [...] reconnu au titre de la Loi sur le Parlement du Canada [...] » ou quelque chose de ce genre pourrait être une solution? Est-ce qu’une référence à la Loi sur le Parlement du Canada réglerait le problème?

Le président : Ce serait assurément une façon d’apporter une restriction au moyen d’une référence externe. Où l’inséreriez-vous?

La sénatrice Batters : Je l’insérerais dans l’un des paragraphes sous « Éléments pris en considération par le comité RPRD ». Il pourrait même y avoir une partie distincte qui dit : « Certains membres du comité RPRD expriment des préoccupations concernant le nombre de sénateurs qui peuvent éventuellement devenir membres du comité en raison des seuils prévus dans la Loi sur le Parlement du Canada » ou quelque chose du genre.

Le président : Si je comprends bien la suggestion de la sénatrice Saint-Germain, le comité propose de réserver les sièges du comité aux caucus et aux groupes parlementaires qui sont reconnus au titre de la Loi sur le Parlement du Canada.

La sénatrice Ringuette : Monsieur le président, si je ne m’abuse, le maximum est de trois parmi les groupes de sénateurs indépendants. Je crois que c’est trois, ensuite il y a l’opposition et... le maximum serait donc de cinq.

La sénatrice Batters : La Loi sur le Parlement du Canada limite seulement le nombre de groupes qui ont des postes de direction rémunérés. Elle ne limite pas le nombre de groupes, il faudrait donc que ce soit expressément indiqué ou quelque chose comme cela. C’est tout autre chose.

Le sénateur K. Wells : Je ferai valoir que si nous nous retrouvons avec autant de groupes et que nous ne leur donnons pas un siège au Comité sur l’éthique, il nous faudra revoir le mode d’adhésion. L’élection générale devra l’emporter sur la représentation de chaque groupe, si nous voulons un comité de petite taille. Nous tentons de régler un problème qui ne s’est pas encore produit. S’il se produit, il faudra revoir entièrement le mode d’adhésion, un point c’est tout.

Le président : Je rappelle aux sénateurs la réponse du sénateur Tannas à cette question lors de son témoignage. Il a dit : « Qu’il en soit ainsi, alors ». L’idée qu’il y ait davantage de groupes ne l’agitait pas autant que d’autres, le comité compterait plus de membres.

So where are we at here on this reference? Senator Ringuette?

Senator Ringuette: You know what? I have no concern if the committee goes to seven or eight. I find that each potential group — as Senator Kristopher Wells has just indicated, we're looking at dealing with a problem that has not occurred and may not occur. So I think that the current recommendation is okay. If in the future it becomes a problem, then this committee can review, but for the time being, I don't think we should hang our hats on this one.

Senator Batters: There are parts later in this report where it deals with what happens if there are too many and discussion about that. All I'm talking about here is that I think we at least need in this factual part of the "RPRD Considerations" section, at the very least — otherwise, why do I talk at this committee? I expressed, and I think others had similar concerns, that having many, many different groups — potentially 9 or 10 groups — could lead to a very large number.

There can be a reference to the Parliament of Canada Act and how that sets out what the threshold is or the *Rules of the Senate* or what have you, but at least there needs to be some sort of reference in this section. That is not to say at this point that all members agree, but at least there should be some indication that some members of the Rules Committee expressed concerns. That's what I would suggest because there is no factual underpinning for later.

The Chair: Do you have precise wording on what you would say? "Some members of RPRD expressed concerns with regard to . . .?"

Senator Batters: ". . . with regard to the potential number of senators . . ." — I don't know. I mean, I would have thought this would be part of it already. Maybe ". . . regarding senators who are members of the Ethics Committee, given the . . ." — I can't draft it on the fly — ". . . given the threshold of nine senators per recognized parliamentary group or recognized party."

I don't know. I mean, it is something we can look at later, but that's a concern that I raised a number of different times at this meeting when we discussed this.

Senator Yussuff: You could add a paragraph to say that in the event a new parliamentary group gets formed in the Senate that doesn't have representation, the committee would need to consider how best to give them representation.

Par conséquent, où en sommes-nous par rapport à cette mention? Voulez-vous la parole, sénatrice Ringuette?

La sénatrice Ringuette : Vous savez quoi? L'idée que le nombre de membres monte à sept ou huit ne me dérange pas. Je pense que chaque groupe éventuel... comme le sénateur Kristopher Wells vient de le dire, nous tentons de régler un problème qui ne s'est pas présenté et qui ne se présentera peut-être jamais. Je pense donc que la recommandation actuelle est correcte. Si cela devient un problème dans l'avenir, le présent comité pourra réexaminer la question, mais pour l'instant, je ne crois pas que cet élément mérite qu'on s'y arrête davantage.

La sénatrice Batters : Il y a des parties plus loin dans ce rapport qui explorent cette question et la marche à suivre s'il y a trop de membres. Tout ce que je dis, c'est que selon moi, nous devons au moins, dans la partie factuelle de la section « Éléments pris en considération par le comité RPRD », à tout le moins... autrement, à quoi servent mes interventions au comité? J'ai dit, et d'autres semblent avoir des préoccupations semblables, que d'avoir un très, très grand nombre de groupes — possiblement 9 ou 10 groupes — pourrait mener à un très gros chiffre.

Il peut y avoir une mention de la Loi sur le Parlement du Canada et de la façon dont celle-ci établit le seuil ou du *Règlement du Sénat* ou d'autre chose, mais il faut au moins le mentionner d'une manière ou d'une autre dans cette section. Cela ne veut pas dire que tous les membres du comité sont d'accord, mais il faut au moins indiquer que certains membres du Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, ou RPRD, ont exprimé des préoccupations. C'est ce que je propose, parce qu'il n'y a aucun fondement factuel pour plus tard.

Le président : Avez-vous une formulation précise en tête? « Certains membres du comité RPRD expriment des préoccupations concernant... »

La sénatrice Batters : « [...] concernant le nombre possible de sénateurs [...]. » Je ne sais pas. Il me semble que cela aurait dû déjà s'y trouver. Peut-être « [...] en ce qui concerne les sénateurs qui sont membres du Comité sur l'éthique, étant donné [...] » — je ne peux pas rédiger cela de façon impromptue — « [...] étant donné le seuil de neuf sénateurs pour qu'un groupe parlementaire ou un parti soit reconnu [...] ». »

Je ne sais pas. C'est quelque chose que nous pouvons examiner plus tard, mais c'est une préoccupation que j'ai soulevée à différentes reprises au cours de la réunion où il en a été question.

Le sénateur Yussuff : Serait-il possible d'ajouter un paragraphe disant qu'advenant la formation d'un nouveau groupe parlementaire au Sénat qui n'a pas de représentant, le comité aura à déterminer la meilleure façon de lui permettre d'être représenté.

It is simple. It is not convoluted, but it allows us to —

The Chair: That is provided for later, yes.

The reason I ask, Senator Batters, is I'm not sure your language is necessary, given how we later on deal with membership. I understand that you have raised the concern, but I'm not sure that the concern is broadly shared in language that we could agree on.

Senator Batters: I don't know if it necessarily needs to be broadly agreed to when we're just setting out considerations and facts.

The Chair: I understand that.

Senator Batters: And then we do have different conclusions that we reach later. I'm just trying to set some factual underpinning for those conclusions because nowhere in here does it even talk about the fact that the threshold is nine senators to be part of a group, so somebody reading this report might not understand what the potential concern could be.

The Chair: I think, senator, let me try out something with our colleagues: "Some senators expressed concern over the potential size of CONF should significantly more groups be formed," period. Just leave it at that. It is just a statement, and it's accurate.

Senator Batters: Yes. That's all I was thinking.

The Chair: Okay.

Senator Batters: Agreed.

The Chair: Agreed?

Senator Batters: Agreed.

The Chair: Very good.

Noted.

Senator Downe: Can we look at paragraph 34?

The Chair: Yes, sorry.

Senator Downe: You have a lot of balls in the air there, so it is hard to keep up.

For lines 8 and 9, I would suggest that this committee consider recommending a similar course of action that the Standing Senate Committee on Audit and Oversight has done by having an

C'est simple. Ce n'est pas alambiqué, mais cela nous permet de...

Le président : C'est prévu plus tard, oui.

La raison pour laquelle je vous pose la question, sénatrice Batters, c'est que je ne suis pas certain que votre libellé est nécessaire, vu la façon dont nous revenons plus loin sur la composition du comité. Je comprends que vous avez soulevé cette préoccupation, mais je ne suis pas certain que son objet puisse prendre la forme d'un libellé qui fera largement consensus.

La sénatrice Batters : Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'avoir un large consensus lorsque nous établissons simplement des faits et des éléments pris en considération.

Le président : Je comprends cela.

La sénatrice Batters : Nous en arrivons d'ailleurs à différentes conclusions plus loin. J'essaie simplement d'établir un fondement factuel pour ces conclusions, car le document ne mentionne nulle part le fait que pour former un groupe, il y a un seuil de neuf sénateurs. Il est possible qu'une personne ne comprenne pas, en lisant ce rapport, quelle est la préoccupation éventuelle.

Le président : Sénatrice, permettez-moi de soumettre ceci à nos collègues : « Certains membres expriment des préoccupations concernant la taille éventuelle du comité CONF advenant la formation d'un nombre considérable d'autres groupes », point. Rien de plus que cela. C'est simplement un énoncé, et il est précis.

La sénatrice Batters : Oui. C'est tout ce que je voulais.

Le président : C'est bon.

La sénatrice Batters : D'accord.

Le président : D'accord?

La sénatrice Batters : D'accord.

Le président : Parfait.

C'est noté.

Le sénateur Downe : Pouvons-nous examiner le paragraphe 34?

Le président : Oui, désolé.

Le sénateur Downe : Vous jonglez avec plusieurs balles. Il est donc difficile de ne rien échapper.

Aux lignes 8 et 9, je propose que le présent comité recommande d'imiter le Comité sénatorial permanent d'audit et de surveillance, qui s'est doté d'un membre externe. Je crois que

external member. I think it would give more credibility to the Senate. It would take away any concern that the public may have that things are being done in the back room. I would recommend that we change lines 8 and 9 to now read:

. . . an additional outside member should be approved by members of the Standing Senate Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators after a public application process.

Colleagues will know that this is the procedure the Audit and Oversight Committee used. They had a public display of interest. They ended up selecting two outstanding members. Senator David Wells was a driving force in that. I think it has served the Senate well, given the problems we have had in the past with spending scandals. I think this would be a proactive measure to prevent any future problems on the conflict side.

The Chair: If I could speak to that, just for information, I have a concern that it comes from this committee as opposed to the Ethics Committee itself. It just says, “Audit and Oversight.” It was their motion that led to this addition.

I can also report that there have been some suggestions in that regard in the other committee, and it has not been taken up by that committee.

Senator Downe: In what other committee?

The Chair: At the Ethics Committee. I would think it would be more appropriate for that to come from the committee itself, just as it came from the Audit and Oversight Committee, as opposed to coming from the Rules Committee to the committees. That’s my sense of who is on first on this.

Senator Downe: Thanks. I’m not sure. You may be correct. I’m not sure Audit and Oversight did that on their own. I thought it was driven by the Senate itself when we set the committee up.

The Chair: It was driven by the conversations that set up the committee, absolutely, but it was done in the context of setting up the committee, not coming out of the Rules Committee.

Senator Downe: Right, but when the Audit and Oversight Committee was set up, there was a position for two external members at the time, so the committee was just fulfilling the mandate.

The Chair: Correct, but it was done in the consideration of the committee, not the Rules —

Senator Downe: I appreciate that.

cela rehausserait la crédibilité du Sénat. Cette mesure permettrait d’éliminer toute préoccupation de la population quant au fait que des choses se font en coulisses. Je recommande de remplacer le libellé des lignes 8 et 9 par :

[...] les membres du Comité sénatorial permanent sur l’éthique et les conflits d’intérêts des sénateurs doivent approuver l’adhésion d’un membre externe supplémentaire après un processus public de candidature.

Les sénateurs sauront que c’est la procédure que le Comité sénatorial permanent d’audit et de surveillance a utilisée. Il y a eu une manifestation publique d’intérêt. Les membres du comité ont finalement choisi deux membres remarquables. Le sénateur David Wells a joué un rôle de premier plan à cet égard. Je crois que cela a bien servi le Sénat, étant donné les problèmes que nous avons eus par le passé, avec les scandales liés aux dépenses. Je pense que c’est une mesure proactive pour prévenir tout problème futur en ce qui a trait aux conflits d’intérêts.

Le président : J’ai quelque chose à dire à ce sujet. Je suis préoccupé par le fait que cette recommandation vient de ce comité-ci plutôt que du Comité sur l’éthique. Dans le cas du Comité d’audit et de surveillance, c’est sa motion qui a mené à cet ajout.

Je peux également dire que cette idée a été soulevée à l’autre comité, mais qu’elle n’a pas été retenue par ce dernier.

Le sénateur Downe : Dans quel autre comité?

Le président : Au Comité sur l’éthique. Il me semble qu’il vaudrait mieux que ce soit ce comité qui propose cette idée, comme l’a fait le Comité d’audit et de surveillance, plutôt que le Comité du Règlement. C’est mon impression par rapport à qui devrait prendre l’initiative sur cette question.

Le sénateur Downe : Merci. Je ne sais pas. Vous avez possiblement raison. Je ne sais pas si le Comité de l’audit et de la surveillance l’a fait de son propre chef. Je croyais que c’était le Sénat qui avait soutenu cette idée lorsque nous avons constitué les comités.

Le président : Les conversations lors de la constitution du comité ont encouragé cette mesure, c’est vrai, mais c’était dans le contexte de la constitution du comité. Ce n’était pas une proposition du Comité du Règlement.

Le sénateur Downe : En effet. Toutefois, lors de la constitution du Comité d’audit et de surveillance, il y avait une attitude favorable à l’ajout de deux membres externes. Le comité exécutait simplement le mandat.

Le président : Exact, mais cela a été fait en tenant compte du comité, pas du Comité du Règlement...

Le sénateur Downe : Je comprends cela.

But this, I think we leave it to the committee. We are making recommendations here. This is a recommendation to them. They may or may not accept it.

That's my suggestion.

The Chair: Commentary?

Senator Batters: First of all, we would never know if the Ethics Committee had agreed or not agreed to it, because all of their meetings are basically in camera. So we wouldn't know.

As much as I may agree with this particular recommendation that this could be a good answer to making sure that we not only have excellent integrity for that committee but are seen by the public to have that, I don't think that, on a very brief study where we didn't have any discussion about this or testimony or hear anything about the pros and cons and how we could achieve that, the appropriate place would be to just plug it into a recommendation from the Rules Committee without any ability to have that.

That could be something that we go forward with in a different way or that the Senate, perhaps, goes forward with in a different way, but I don't think plugging it into a recommendation here when we haven't had any discussion about it would be the best way to do it.

Senator K. Wells: Yes, I agree with Senator Batters. I don't think we have studied that issue to be able to put forward a recommendation, as good as the suggestion may be.

I also agree that the Ethics Committee itself should be discussing that, and then if we needed to make a rule change, it would come back to this committee.

Senator Yussuff: The committee deals with the judgment of colleagues around their ethics, and I appreciate the sensitivity but also the serious nature of that effort.

I think, given the confidentiality of how these matters are dealt with, I don't know how an external member can add any more value, because he or she can't go out publicly to speak about something that quite often is dealt with in a way that even us, as senators, are not aware of. I appreciate that reality.

I think the finances are very different. Our finances are very public. We have to post it. We have to account for it, and, more importantly, the public should have a right to know how we spend our budget in the Senate. I just think this is very different.

Cependant, nous laissons la décision au comité. Nous ne faisons qu'une recommandation. C'est une recommandation que nous leur faisons. Ils ont le choix de l'accepter ou non.

C'est ma suggestion.

Le président : Y a-t-il des observations?

La sénatrice Batters : Premièrement, nous ne saurions pas si le Comité sur l'éthique a choisi de l'accepter ou non, car presque toutes leurs réunions sont à huis clos. Nous ne pourrions pas le savoir.

Même si je souscris entièrement à cette recommandation en particulier, comme quoi ce serait un bon moyen non seulement de garantir une intégrité irréprochable au comité, mais aussi de montrer à la population que c'est le cas. Je ne crois pas que nous puissions nous permettre de mentionner cela dans une recommandation du Comité du Règlement, en nous basant sur une très courte étude au cours de laquelle il n'y a eu ni discussions, ni témoignages, ni quoi que ce soit sur le pour et le contre de cette idée et sur la façon de la concrétiser, et qu'il ne sera pas possible d'en avoir.

C'est une chose que nous pourrions poursuivre autrement ou que le Sénat pourrait, possiblement, poursuivre autrement, mais je ne crois pas que mentionner cela dans une recommandation du présent comité, alors que nous n'en avons pas discuté, serait la meilleure façon de procéder.

Le sénateur K. Wells : Oui, je suis d'accord avec la sénatrice Batters. Nous n'avons pas étudié cette question de manière à pouvoir émettre une recommandation, même si la suggestion est excellente.

Je suis aussi d'avis que c'est le Comité sur l'éthique qui devrait discuter de cela. Ensuite, s'il faut modifier le Règlement, la question sera renvoyée au présent comité.

Le sénateur Yussuff : Les membres du comité examinent le jugement de leurs collègues en matière d'éthique. Je suis conscient de la nature délicate et sérieuse de leur travail.

Selon moi, étant donné la confidentialité qui entoure leurs travaux, je ne vois pas ce qu'apporterait un membre externe. Cette personne ne pourrait pas parler publiquement de questions qui, bien souvent, sont réglées d'une façon dont nous n'avons même pas connaissance, en tant que sénateurs. Je suis conscient de cette réalité.

La question des finances est fort différente. Les finances du Sénat sont largement publiques. Elles font l'objet de publications et de reddition de comptes, mais, surtout, la population a le droit de savoir où le Sénat dépense son budget. Je crois que c'est fort différent.

We also have somebody who is here to help guide us in regard to our conflicts of interest and ethics in the Senate and who is a public person and who has some other very public responsibility in that sense.

I understand Senator Downe's point in an external member, but I do have some challenges in getting my head around how that person could be of value to this, given the secret nature of how most of this is dealt with, and it has never been in the public domain to a large extent for us to comment on it at the end of the day.

Senator D. M. Wells: Senator Yussuff makes a good point. I would not say "secret nature"; I would say "confidential nature." Under the Ethics Committee, there should be that investigation or consideration of whatever the issue is. That consideration often should not be done in public, because conclusions are jumped to quickly, which can have a serious effect. There is that one point.

The other point I want to make is regarding the genesis of the external members on the Audit and Oversight Committee, which Senator Downe and I and former senator Renée Dupuis were part of — that original membership of the committee. We did it for two reasons. First, in the recommendations by the Auditor General back in 2015, a recommendation included that it be full external members or non-senators because it was felt that we shouldn't be marking our own homework. So, rather than ceding the authority, which I think we should never do — we can delegate but not cede authority — the committee decided to invite two external members who would not have voting rights but who could, along with any other member of the committee, provide a separate report. That was more of a transparency issue.

The other reason, which was just as significant, was that it is only by luck or chance that 105 members of the Senate might have an expert in audit, chartered accountancy or anything like that. Even if we did have one or two members — which we do now — the last thing they might want to do is sit on the Audit and Oversight Committee, which I get. So, we knew we didn't or would not likely have resident expertise on the Audit and Oversight Committee. Senator Downe, Senator Dupuis and I did not have that depth of experience. So that was the other reason: We wanted to bring in experts who could look at these things better than we could or with a more educated eye.

With respect to having external members on the Ethics Committee, while I appreciate the concept of it, I think senators probably know the arcane and quirky nature of the Senate more than any person who is not a senator could. It is not that I don't see the value in it — I do see a value in external opinions, but

Il y a aussi une personne au Sénat qui est là pour nous guider en ce qui a trait aux conflits d'intérêts et en matière d'éthique au Sénat. Cette personne est fonctionnaire et a, en ce sens, une autre responsabilité très publique.

Je comprends le point que fait valoir le sénateur Downe au sujet d'un membre externe, mais j'ai bien du mal à saisir quelle serait l'utilité de cette personne dans ce cas-ci, étant donné la nature secrète de la majorité des démarches. Dans la vaste majorité des cas, il n'a jamais été question que nous commentions ces travaux sur la place publique.

Le sénateur D. M. Wells : Le sénateur Yussuff fait valoir un bon point. Je ne parlerais pas de « nature secrète », mais plutôt de « nature confidentielle ». Au Comité sur l'éthique, il faut faire enquête sur la question, quelle qu'elle soit, ou examiner celle-ci. Le plus souvent, l'examen ne doit pas être fait sur la place publique, car d'aucuns se pressent de tirer des conclusions, ce qui peut avoir de graves conséquences. C'est un premier point.

L'autre point que je veux faire valoir concerne la raison d'être des membres externes sur le Comité d'audit et de surveillance, dont le sénateur Downe et moi, ainsi que l'ancienne sénatrice Renée Dupuis avons fait partie : le trio initial. Nous avons fait cela pour deux raisons. Premièrement, parmi les recommandations du vérificateur général en 2015, il y en avait une qui disait que ce devrait être entièrement des membres externes ou des personnes qui ne sont pas sénateurs, car on considérait que nous ne devrions pas évaluer nos devoirs. Au lieu de céder du pouvoir, ce qu'à mon avis nous ne devrions jamais faire — nous pouvons déléguer, mais jamais céder du pouvoir —, le comité a décidé d'inviter deux membres externes qui n'auraient pas le droit de vote, mais qui pourraient, comme n'importe quel autre membre, présenter un rapport distinct. C'était davantage une question de transparence.

L'autre raison, tout aussi importante, c'est que la possibilité d'avoir, parmi les 105 sénateurs, un expert en audit, un comptable agréé ou un autre spécialiste de ce domaine relève de la chance ou du hasard. Même si nous avons un ou deux sénateurs spécialisés dans ces domaines — ce qui est le cas en ce moment —, rien ne garantit, et je les comprends, qu'ils aient la moindre envie de siéger au Comité d'audit et de surveillance. Nous savions donc que nous n'avions pas de spécialistes permanents au Comité d'audit et de surveillance, et qu'il était peu probable que cela change. Le sénateur Downe, la sénatrice Dupuis et moi n'avions pas ce degré d'expérience. C'était là l'autre raison : nous voulions avoir des spécialistes capables d'examiner ces choses mieux que nous ne le pouvions ou avec un œil plus aiguisé.

Même si j'aime l'idée d'avoir des membres externes au Comité sur l'éthique, je crois que les sénateurs connaissent mieux que quiconque la nature excentrique et sibylline du Sénat. Ce n'est pas que je n'en vois pas la valeur... je vois la valeur des opinions externes, mais ces opinions peuvent être obtenues de

they can be sought without becoming a member of the committee, so I would not necessarily be in favour.

To Senator K. Wells' point, we really didn't go into depth on this during our study, and I don't think it belongs in a recommendation. It could be part of a consideration that the committee touched on lightly or whatever, but I don't think it meets the test of becoming a recommendation.

Senator Downe: I may be reading the room wrong, but I don't think there is a consensus on that motion. I would caution the committee — and to use Senator D. M. Wells' comments — the perception that we're marking our own homework is a problem, in my opinion, so I was just trying to propose a solution. The fact that we haven't talked about it doesn't mean we can't put in a recommendation if we think it's good governance, which I obviously believe, but the comments were what they were.

The Chair: Senator, even if it is not in this report, it is something I can report to the other committee as an issue that was discussed.

Senator Downe: Thank you.

The Chair: With that, shall we move, then, to the recommendation with respect to paragraph 34? Senators, if you take the spreadsheet, the first suggestion is for the new version. There are two options: current and new English. The wording would be:

. . . the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators, one member from each recognized party or recognized parliamentary group, and one member at large elected by secret ballot by the Senate, as provided in rules 12-26(1) to 12-26(3); and

That's the technical language that fulfills that description. Is that agreed to?

With this wording, there is no minimum or maximum number of members — we should just note that — and groups that are granted recognized party or group status by sessional order before the motion setting the membership for the Ethics Committee is moved — I'm not sure where we're at now if you want guidance on.

I would like to confirm that we agree with the draft amendment that groups that are granted recognized party or group status by sessional order, like the current Government Representative's Office, before the motion setting the membership for the Ethics Committee is moved and deemed adopted would be allowed to sit on the Ethics Committee unless the sessional order includes provisions to the contrary.

personnes qui ne sont pas membres du comité. Je ne serais donc pas nécessairement en faveur de cette idée.

Comme l'a dit le sénateur K. Wells, nous n'avons vraiment pas creusé la question pendant cette étude, et je ne crois pas que cette idée a sa place dans une recommandation. Elle pourrait être intégrée à un élément considéré auquel le comité fait brièvement allusion, mais je ne crois pas qu'elle répond aux critères permettant d'en faire une recommandation.

Le sénateur Downe : Il se peut que je me trompe, mais je ne pense pas que la motion fait consensus. Je rappelle au comité — en reprenant l'image du sénateur D. M. Wells — que la perception que nous évaluons nos propres devoirs est un problème, selon moi. Je tentais simplement de proposer une solution. Le fait de ne pas en avoir parlé ne nous empêche pas de faire une recommandation, si nous pensons que c'est de la bonne gouvernance, ce qu'à l'évidence je crois. Quoi qu'il en soit, les observations auront été ce qu'elles ont été.

Le président : Sénateur, même si ce n'est pas dans le rapport, je peux faire part de cela à l'autre comité, comme étant un point dont nous avons parlé.

Le sénateur Downe : Merci.

Le président : Cela dit, pouvons-nous passer à la recommandation du paragraphe 34? Sénateurs, si vous prenez la feuille avec le tableau, la première suggestion concerne la nouvelle version. Il y a deux options : l'option actuelle et le nouveau texte français. Voici le libellé :

[...] d'un membre de chaque parti reconnu ou groupe parlementaire reconnu, et un membre supplémentaire élu par le Sénat au scrutin secret, tel que prévu aux articles 12-26(1) à 12-26(3) du Règlement pour le Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs;

C'est le langage technique qui correspond à la description. Est-ce d'accord?

Avec ce libellé, il n'y a pas un nombre minimum ou maximum de membres — nous devrions simplement le remarquer —, et les groupes qui obtiennent le statut de groupe ou de parti reconnu par ordre sessionnel avant la présentation de la motion sur la composition du Comité sur l'éthique... Je ne suis pas certain de savoir ce que vous voulez vérifier.

J'aimerais confirmer que nous sommes d'accord sur l'amendement dans l'ébauche qui dit que les groupes qui obtiennent le statut de groupe ou de parti reconnu par ordre sessionnel, comme le bureau du représentant du gouvernement au Sénat, avant que la motion sur la composition du Comité sur l'éthique soit présentée et réputée adoptée pourraient siéger au Comité sur l'éthique à moins que l'ordre sessionnel ne prévoie le contraire.

That is how it is drafted. We have had discussions on this point. What is the will of the committee?

This is 12-3(2)(f).

Céline Ethier, Clerk of the Committee: We would just like to make sure that senators are aware of the intricacies of the way the amendment is written right now. Right now, the new one would read, “. . . one member from each recognized party or recognized parliamentary group . . .” That would mean that if a motion were adopted in the chamber giving recognized status to a group before this motion is presented and adopted, setting the membership for the Ethics Committee, that group that got their recognition by motion would be allowed a seat. If that designation came afterward, there would need to be something in that motion prohibiting that group from getting a member.

That’s all we want to make sure that you’re aware of.

Senator Ringuette: My impression is that we didn’t want to prohibit any parliamentary group from having a member on the Ethics Committee, so the current wording of 12-3(2)(f) is correct, as far as I’m concerned.

The Chair: Yes.

Agreed? Then let’s move on — yes, of course.

Paragraph 35: “The selection process occur on a sessional basis” is the recommendation. The wording for that in the Rules would be as you see in the long sheet — 12-26(1) reads:

As soon as practicable at the beginning of each session, the Leader or Representative of the Government shall move a motion, seconded by the Leader of the Opposition and the leaders or facilitators of any other recognized parties or recognized parliamentary groups appointing a member from each recognized party or recognized parliamentary group with a recognized status at the beginning of the parliamentary session, to the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators. Except as otherwise provided, substitutions in the membership of the committee shall be made by way of a motion moved in the Senate by the leader or facilitator whose member is being substituted. Nomination motions shall be deemed adopted without debate or vote.

Are senators comfortable with that wording?

Senator Batters: I have a question about this.

The Chair: Yes.

Senator Batters: As to the part where it says that it’s to be “. . . by way of a motion moved in the Senate by the leader or facilitator whose member is being substituted,” what if it’s a

C’est le libellé. Nous avons discuté de cet élément. Que souhaite le comité?

C’est l’article 12-3(2)f).

Céline Ethier, greffière du comité : Nous devons simplement veiller à ce que les sénateurs comprennent les subtilités de la formulation actuelle de l’amendement. En ce moment, le nouveau texte dit : « [...] un membre de chaque parti reconnu ou groupe parlementaire reconnu [...] ». Par conséquent, si le Sénat adopte une motion qui accorde le statut de groupe reconnu à un groupe avant la présentation et l’adoption de la motion sur la composition du Comité sur l’éthique, ce groupe, qui a obtenu sa reconnaissance par voie de motion, aura droit à un siège. Si la reconnaissance du statut vient après, la motion devra prévoir quelque chose empêchant ce groupe d’avoir un membre.

Nous voulons nous assurer que vous comprenez cela.

La sénatrice Ringuette : J’ai l’impression que nous ne voulons pas empêcher un groupe parlementaire d’avoir un membre au Comité sur l’éthique. Le libellé actuel de l’article 12-3(2)f est correct, en ce qui me concerne.

Le président : Oui.

D’accord? Passons au point suivant... oui, bien sûr.

Au paragraphe 35, la recommandation est : « Que le processus de sélection doit avoir lieu à chaque session ». Comme vous le voyez sur la grande feuille, le libellé dans le Règlement, à l’article 12-26(1), se lirait comme suit :

Dès que les circonstances le permettent au début de chaque session, le leader ou représentant du gouvernement présente une motion, appuyée par le leader de l’opposition et les leaders ou facilitateurs de tout autre parti reconnu ou groupe parlementaire reconnu, portant nomination d’un membre par parti reconnu ou groupe parlementaire reconnu, ayant un statut reconnu au début de la session parlementaire au Comité permanent sur l’éthique et les conflits d’intérêts des sénateurs. Sauf disposition contraire, toute modification à la composition du comité est effectuée au moyen d’une motion présentée par le leader ou facilitateur dont le membre est remplacé. Toute motion de nomination est adoptée d’office.

Est-ce que ce libellé convient aux sénateurs?

La sénatrice Batters : J’ai une question à ce sujet.

Le président : Oui.

La sénatrice Batters : En ce qui concerne la partie qui dit que c’est « [...] au moyen d’une motion présentée par le leader ou facilitateur dont le membre est remplacé », qu’arrive-t-il s’il

non-affiliated senator, which could be the person who is elected by the Senate as a whole, or is that not applicable here because of the vacancy part that would potentially be added in the new section?

The Chair: Yes, it's only a substitution on the retirement of a senator or a change of party status of a senator.

Senator Batters: Right, but what if that senator —

The Chair: If they are not affiliated, it would be under the replacement section for the member at large.

Senator Batters: Okay. So you're saying that is not something to worry about here because of the vacancy part in there.

The Chair: Correct.

Senator Batters: That is just what I wanted to confirm because I saw that as potentially being a problem.

The Chair: Agreed?

Senator Batters: Yes. I'm sorry, chair. There was a very small thing at the end of paragraph 34: It should end with a period and not a semicolon.

The Chair: Noted. Thank you.

This assumes the status quo for the session. If the status quo is altered by the formation or abandonment of a group that fails to meet the status, it lasts for the session, but we have the instrument of a sessional order to make adjustments as needed. I don't think you want to capture that in the Rules because it gets too muddy. Agreed?

The substitution motion, which is what the current practice is, that is to say the substitution motion is tabled and deemed adopted — but deemed adopted seems to me to make more sense because it is the gift of the leader and their group, not the Senate as a whole. Is that agreed?

Now we're going to "Flexible Number of Members," paragraphs 36, 37, 38 and 39. Any commentary? We then get to the recommendation with respect to this section. Are there any comments on paragraphs 40 to 45 before we get to the recommendation? Hearing none, let's get to the recommendation, and you have the suggested change.

s'agit d'un sénateur non affilié, qui pourrait être la personne élue par l'ensemble du Sénat? À moins que cela ne s'applique pas ici en raison de la partie sur les sièges vacants, qui sera possiblement ajoutée dans le nouvel article.

Le président : Oui, c'est seulement un remplacement advenant un départ à la retraite ou un changement dans le statut d'un parti d'un sénateur.

La sénatrice Batters : Exact, mais qu'arrive-t-il si le sénateur...

Le président : S'il est non affilié, c'est l'article sur le remplacement pour l'ensemble des membres qui s'appliquera.

La sénatrice Batters : D'accord. Vous dites donc qu'il ne faut pas s'inquiéter de ce point, étant donné la partie sur les sièges vacants.

Le président : C'est exact.

La sénatrice Batters : C'est tout ce que je voulais confirmer, car je voyais cela comme un problème éventuel.

Le président : D'accord?

La sénatrice Batters : Oui. Je suis désolée, monsieur le président. Il y avait une toute petite chose à la fin du paragraphe 34. Dans le texte anglais, il devrait y avoir un point à la fin plutôt qu'un point-virgule.

Le président : C'est noté. Merci.

Nous supposons qu'il y a un statu quo pendant la session. Si la formation ou l'abandon d'un groupe qui a perdu son statut modifie le statu quo, rien ne change pendant la session, mais nous pouvons utiliser un ordre sessionnel pour apporter des ajustements au besoin. Je ne crois pas que nous voulions inscrire cela dans le Règlement, parce que cela devient très compliqué. D'accord?

La pratique actuelle est de présenter une motion de remplacement. Cette motion est déposée et réputée adoptée... Il me semble que l'expression « réputée adoptée » est plus sensée parce que c'est le cadeau du leader et de son groupe, plutôt que de l'ensemble du Sénat. Est-ce d'accord?

Nous passons maintenant à la partie « Nombre flexible de membres », soit les paragraphes 36, 37, 38 et 39. Y a-t-il des observations? Il y a ensuite les recommandations dans cette partie. Y a-t-il des observations au sujet des paragraphes 40 à 45 avant que nous passions aux recommandations. Je n'entends rien, alors passons aux recommandations. Le changement suggéré est indiqué.

For paragraph 45, we have two options that have been proposed. There is option 1:

. . . which specifies that CONF is to be composed of five members, be maintained, and that the Senate continue to adopt sessional orders to modify the number of members as it deems necessary.

Or option 2, which would amend the rule:

. . . to specify that the number of members of CONF should reflect the number of recognized parliamentary groups and recognized parties in the Senate at the beginning of a session.

It seems to me to be the second option that reflects our conclusions, but I want to confirm that. It is moved. Is it agreed to?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: So agreed.

Now we are at “Principle 3: Process for Filling a Vacancy.” Any commentary on that? And then the recommendation with respect to that option is where? Paragraph 53 describes the recommendation. So you have that in your spreadsheet under “NEW PROVISION” for 12-26(2):

After the adoption of the motion provided in subsection (1), and at any subsequent time during the course of a parliamentary session that the position of a member at large becomes vacant, a member at large shall be elected by secret ballot, provided that if more than two senators stand for election, the election will be conducted by ranked ballot.

And the new provision for 12-26(3):

Within the first five sitting days after the adoption of the motion provided in subsection (1), and subsequently within the first five sitting days of a vacancy arising in the position of a member at large, the Speaker shall, after consulting with the Leader or Representative of the Government, the Leader of the Opposition, and the leader or facilitator of any other recognized party or recognized parliamentary group, inform the Senate of the process for senators to become candidates and for the conduct of the election.

That reflects the considerations we had and would be the rule change. Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Next, “Principle 4: Change in Affiliation,” paragraphs 54 to 59. Comments, if any?

En ce qui concerne le paragraphe 45, deux options sont proposées. Voici la première :

[...] qui précise que le comité CONF est composé de cinq membres, soit maintenu et que le Sénat continue d’adopter des ordres sessionnels pour modifier le nombre de membres selon ce qu’il juge nécessaire.

Voici la deuxième option, qui modifierait le Règlement :

[...] pour préciser que le nombre de membres du comité CONF doit être représentatif du nombre de groupes parlementaires reconnus et de partis reconnus au Sénat au début d’une session.

Je pense que la deuxième option est celle qui reflète nos conclusions, mais je veux le confirmer. Elle est proposée. Est-elle adoptée?

Des voix : D’accord.

Le président : C’est approuvé.

Nous sommes maintenant rendus au « Principe 3 : Processus pour combler une vacance. » Y a-t-il des commentaires à ce sujet? Et où se trouve la recommandation sur cette option? Elle se trouve au paragraphe 53. Dans le tableau, on lit donc, sous « NOUVELLE DISPOSITION, » pour l’article 12-26(2) :

Après l’adoption de la motion prévue au paragraphe (1), et chaque fois que le poste de membre supplémentaire devient vacant durant une session parlementaire, un scrutin secret est tenu en vue d’élire un membre supplémentaire; si plus de deux sénateurs se portent candidats, le mode de scrutin préférentiel est appliqué.

Et la nouvelle disposition de l’article 12-26(3) est :

Dans les cinq premiers jours de séance suivant l’adoption de la motion prévue au paragraphe (1) et, par la suite, dans les cinq premiers jours de séance après que le poste de membre supplémentaire devient vacant, le Président, après consultation du leader ou représentant du gouvernement, du leader de l’opposition et du leader ou facilitateur de tout autre parti reconnu ou groupe parlementaire reconnu, informe le Sénat du processus à suivre pour se porter candidat et pour la tenue du scrutin.

Ce libellé reflète les enjeux dont nous avons discuté et constituerait la modification du Règlement. Approuvez-vous le libellé?

Des voix : Oui.

Le président : Nous passons au « Principe 4 : Changement d’affiliation, » aux paragraphes 54 à 59. Quels sont vos commentaires, s’il y en a?

If we could go to paragraph 60, staff is suggesting there are two options for us. We could leave it in the hands of leaders or the Selection Committee, as is done with other committees. But my view would be that, as the Selection Committee does not deal with the Ethics Committee, the Rules should deal with the Ethics Committee; therefore, we should amend the rules, the wording of which would be where?

Ms. Ethier: We don't have wording for that yet. We have to get instructions.

The Chair: So essentially, we can't conclude this because we don't have the wording of the option I'm suggesting, but it would seem to me if the Selection Committee isn't involved in the establishment of membership of the Ethics Committee, the Selection Committee cannot be introduced at this point. You have to go back to the origin.

Senator D. M. Wells: I agree with you on that point, chair. I think we should also note here that if a senator ceases to be a member of a recognized caucus or group and the elected senator is from that same caucus or group, that elected senator would still be held in a separate category for purposes of reappointment to the committee.

So however that's uniquely worded — not the way I've worded it — I think should be considered.

Senator Batters: I have a couple of suggested changes to the wording of paragraph 60. One small change in line 21: Instead of "the" recognized parliamentary group, I would suggest it say "that" for more precision.

To end it, instead of just saying, ". . . determine the successor," it should say, ". . . determine the successor committee member."

The Chair: Noted. Could I get the agreement of the committee to allow staff to give us the proposed precise language that corresponds to the consensus that we have on this point?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Now turning to "Principle 5: Continuity of Membership Between Sessions." Any commentary on that?

Senator Batters: I wanted to note, in paragraph 67, it's talking about the different considerations and saying that the Ethics Committee's election of additional members should take place only after these different things and the different considerations that could be taken into account there. That could also include a smaller additional group into the future not having representation otherwise. That could be another — so when

Passons au paragraphe 60, si vous le voulez bien. Le personnel nous dit que deux options s'offrent à nous. Nous pourrions nous en remettre au Comité de sélection, comme on le fait dans d'autres comités. Or, à mon avis, étant donné que le Comité de sélection ne régit pas le Comité sur l'éthique, le Règlement devrait porter sur le Comité sur l'éthique; par conséquent, nous devrions modifier le Règlement. Où se trouve ce libellé?

Mme Ethier : Nous n'avons pas encore de libellé pour ce changement. Nous avons besoin d'instructions.

Le président : Donc, essentiellement, nous ne pouvons pas conclure ce point parce que nous n'avons pas le libellé de l'option que je propose. Je dirai toutefois que, si le Comité de sélection ne participe pas à la composition du Comité sur l'éthique, il ne peut être question du Comité de sélection à ce stade. Il faut remonter à l'origine.

Le sénateur D. M. Wells : Je suis d'accord avec vous sur ce point, monsieur le président. Je pense que nous devrions également noter ici que, si un sénateur cesse d'être membre d'un caucus ou d'un groupe reconnu et que le sénateur élu appartient au même caucus ou groupe, ce sénateur élu resterait dans une catégorie distincte aux fins de la nouvelle nomination au comité.

Par conséquent, une formulation unique — quelle qu'elle soit, mais ne retenons pas celle que je viens de dire — devrait être envisagée.

La sénatrice Batters : J'ai quelques modifications à proposer au libellé du paragraphe 60. Je propose un petit changement à la ligne 21 en anglais : à des fins de précision, remplaçons « the » devant « recognized parliamentary group » par « that ».

À la fin du paragraphe, au lieu de simplement terminer par « determine the successor, » il faudrait ajouter « committee member. »

Le président : C'est noté. Puis-je obtenir l'approbation du comité pour permettre au personnel de rédiger le libellé précis reflétant le consensus que nous avons sur ce point?

Des voix : D'accord.

Le président : J'ai l'approbation du comité.

Passons maintenant au « Principe 5 : Continuité de la composition entre les sessions. » Y a-t-il des commentaires à ce sujet?

La sénatrice Batters : Je veux souligner que, au paragraphe 67, il est question de différents enjeux et du fait que l'élection de membres supplémentaires au comité sur l'éthique ne devrait avoir lieu qu'après différentes étapes et après avoir pris en compte différentes considérations potentielles. On pourrait également inclure un plus petit groupe supplémentaire à l'avenir qui n'est pas représenté ailleurs. Il pourrait y avoir un

they're talking about other factors that could be fit to consider, factors such as gender and regional diversity, it could also say group status. I don't know how you'd word that, but something like that could potentially be a very important part of deciding to put somebody in that member-at-large position. They might belong to a group that doesn't normally receive a spot, but they could with that.

The Chair: That's highly hypothetical but understandable. Are we open to having a reference like that hypothetical situation?

Senator Batters: We don't need to include it. I just wanted to bring it up as a potentially important consideration.

The Chair: Exactly. Let's leave it then. For the rule language for that section, I'll ask the clerk to read rule 12-26(1).

Ms. Ethier: It begins with, "As soon as practicable at the beginning of each session . . ." That would be the timing of that first motion to set membership.

Senator Batters: Let's just maintain it, right?

The Chair: Yes. Agreed?

Then we have "Principle 6: Reduce Membership Barriers."

Senator Batters: In paragraph 75 at the top of page 20, it's talking about the 2019 CONF report where they expressed an opposite view, saying that ". . . 'no member of the committee should serve on CIBA as a regular member.'" I just wonder if that seventh report of the Ethics Committee had any rationale for that. If it did, then I think there should be something even briefly stated here because, as you will recall, I did try to bring former senators who were very esteemed colleagues who helped set up the Senate ethics code to begin with to this committee to testify about that, but this committee did not want to hear from those senators. I think there should be some indication as to what their rationale was, since they actually did express that opposite view in the report.

The Chair: Do senators feel that would be a useful addition? The concern, of course, is a potential overlap of issues.

autre... Là où on mentionne que d'autres facteurs pourraient être pris en considération — des facteurs comme le genre et la diversité régionale —, on pourrait aussi ajouter le statut de groupe à cette liste. Je ne sais pas comment le formuler, mais un tel facteur pourrait grandement influencer sur la nomination d'un membre supplémentaire. La personne nommée pourrait appartenir à un groupe qui n'a pas normalement de siège, mais ce facteur lui en octroierait un.

Le président : C'est un scénario très hypothétique, mais compréhensible. Sommes-nous ouverts à l'idée de faire référence à une telle situation hypothétique?

La sénatrice Batters : Nous n'avons pas à ajouter cette possibilité dans le texte. Je voulais simplement soulever la question, car c'est une considération qui pourrait s'avérer importante.

Le président : Tout à fait. Laissons-la donc de côté. Pour le libellé de cette disposition, je vais demander à la greffière de lire l'article 12-26(1) du Règlement.

Mme Ethier : Il commence par : « Dès que les circonstances le permettent au début de chaque session [...] » C'est à ce moment que la première motion visant à établir la composition du comité serait présentée.

La sénatrice Batters : Conservons ce libellé. Qu'en dites-vous?

Le président : Oui. Appuyez-vous la proposition?

Nous passons maintenant au « Principe 6 : Réduire les obstacles à la composition. »

La sénatrice Batters : Au paragraphe 75, au haut de la page 20, il est question du rapport de 2019 du comité sur l'éthique, dans lequel il a exprimé une opinion contraire : « aucun membre du Comité ne devrait siéger au [comité] CIBA en qualité de membre en titre. » Je me demande simplement si le raisonnement se trouve dans ce septième rapport du comité sur l'éthique. Le cas échéant, je pense qu'il devrait y avoir une note dans le texte — aussi brève soit-elle. En effet, comme vous vous en souviendrez, j'ai essayé de faire comparaître ici d'anciens sénateurs — qui étaient des collègues très estimés et qui ont contribué à l'élaboration du code régissant l'éthique des sénateurs — pour témoigner à ce sujet, mais le comité ne voulait pas les entendre. Je pense qu'il devrait y avoir une explication du raisonnement du comité, puisque cette opinion contraire est exprimée dans le rapport.

Le président : Les sénateurs pensent-ils que ce serait un ajout utile? L'inconvénient, bien sûr, c'est que des enjeux pourraient potentiellement se chevaucher.

Senator Batters: Can we find out if it includes a rationale for that? And if it does, I think — all it says here is that CONF expressed an opposite view in that report.

The Chair: Can we read the sentence from the report, senator?

Ms. Virgint: It states:

Finally, no member of the committee should serve on CIBA as a regular member, in order to preserve the integrity of decisions made under processes within the Senate that regulate the conduct of senators and minimize the potential needs for recusals.

Senator Batters: Well, that's a pretty brief thing that you could just quote directly from that to say they had this rationale.

The Chair: Is it agreed to add that rationale? I'm fine with that.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Okay. Noted.

Senator Batters: In paragraph 77, I would just suggest potentially dividing this into two because otherwise it kind of minimizes it. No doubt that was largely me bringing up the concern of whether serving both on CIBA and on CONF could create conflicts of interest, as well as leadership positions, because those ethical concerns could be coming from all different angles, and it may be difficult for anyone to keep those separate. I thought perhaps that concern deserved its own paragraph. Then Senator Tannas's response could come in a separate paragraph, rather than lumping it together. The concern was expressed. One senator said he didn't feel uncomfortable, though he had that experience. I suggest that gives it a little bit more —

The Chair: Are senators comfortable with dividing that into two paragraphs, 77 and the new 78?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Noted. That will change the paragraph pagination going forward.

Next we have paragraphs 78 to 82 and the recommendation with respect to those considerations:

RPRD recommends that the amendments included in this report come into effect on the last day of the First Session of the Forty-fifth Parliament.

La sénatrice Batters : Pouvons-nous savoir si le raisonnement est énoncé dans le rapport? Si oui, je pense... Tout ce qu'on lit ici, c'est que le comité sur l'éthique a exprimé une opinion contraire dans ce rapport.

Le président : Pouvons-nous lire la phrase du rapport, madame la sénatrice?

Mme Virgint : Je cite :

Enfin, aucun membre du comité ne devrait siéger au CIBA en qualité de membre en titre afin de préserver l'intégrité des décisions prises au titre des processus du Sénat qui régissent la conduite des sénateurs et réduisent au minimum le besoin, le cas échéant, de récusation.

La sénatrice Batters : Eh bien, la citation est assez brève pour qu'elle soit citée directement. On saurait ainsi que le comité sur l'éthique avait cette justification.

Le président : Appuyez-vous l'idée d'ajouter cette justification? Je n'y vois pas d'inconvénient.

Des voix : Oui.

Le président : D'accord. C'est noté.

La sénatrice Batters : Je proposerais simplement de scinder le paragraphe 77 en deux; autrement, l'enjeu est en quelque sorte minimisé. Il ne fait aucun doute que c'est en grande partie moi qui ai soulevé la préoccupation voulant que le fait de siéger à la fois au comité CIBA et au comité sur l'éthique pouvait créer des conflits d'intérêts, ainsi que des problèmes pour les postes de leaders. En effet, ces préoccupations éthiques peuvent provenir de tous les angles, et il peut être difficile pour quiconque de faire la part des choses. Je pense que cette préoccupation mérite probablement son propre paragraphe. Puis, la réaction du sénateur Tannas pourrait ensuite être présentée dans un paragraphe distinct, plutôt que de regrouper les deux idées. La préoccupation a été exprimée. Un sénateur a dit ne s'être jamais senti mal à l'aise, bien qu'il ait été dans cette position. Je pense que la division du paragraphe donnerait un peu plus...

Le président : Honorables sénateurs, souhaitez-vous scinder le paragraphe en deux, pour que nous ayons le paragraphe 77 et le nouveau paragraphe 78?

Des voix : Oui.

Le président : C'est noté. Ce changement va modifier la numérotation des paragraphes à partir de ce segment.

Nous passons maintenant aux paragraphes 78 à 82 et à la recommandation concernant ces considérations :

Le comité RPRD recommande que les modifications contenues dans ce rapport entrent en vigueur le dernier jour de la 1^{re} session de la 45^e législature.

That is to say just before prorogation.

Senator Batters: Just before that, that last part about the current practice to be maintained, I want it noted that I'd like that to be set out as on division because I've expressed my concerns about that multiple times at this committee. I don't want it to be said that I agreed to that.

The Chair: Noted.

Is there agreement, then, with respect to the coming into force? That would be the normal coming into force of rule changes. It's for the new session that it would take effect. That's a similar recommendation to the one we had with respect to the Senate Question Period for ministers. That's agreed to.

Is it agreeable to maintain quorum for that committee at three?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Then we have the witness list, and that's it.

If I could, senators, I will ask for a new draft of this report with the recommendations of the rule changes in the report. There is one rule change, the wording of which we will confirm specifically because we have the concept but not the words. Then we can adopt the report, should that be your wish, at the next committee. Is that agreeable?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you very much.

Senators, we have a little bit of time left. I don't think we will get into the next subject matter, but I would like to suggest the plan ahead.

We have the committee study, which we referenced briefly at our last meeting and was circulated in January. At that time, you will recall that there was a commitment made to ensure that, in our respective groups and caucuses, there would be at least some discussion of this item. I think it would be helpful for us as a committee to have a sense of appetite for change that this report presages. That appetite hasn't always been in the Senate, and I think we should test that before the committee delves into the study again. I would suggest that might be something that we could come back to at our next meeting to see whether or not this committee feels it would be a timely and efficient use of our time to propose changes to the committee structures.

En d'autres mots, l'entrée en vigueur sera juste avant la prorogation.

La sénatrice Batters : Je veux que nous indiquions que la recommandation juste avant ce passage, qui concerne le maintien de la pratique actuelle, est adoptée avec dissidence. En effet, j'ai exprimé mes préoccupations à ce sujet à maintes reprises au comité. Je ne veux pas que l'on dise que j'ai accepté cette recommandation.

Le président : C'est noté.

Dans ce cas, approuvez-vous la recommandation concernant l'entrée en vigueur? Ce serait l'entrée en vigueur normale des modifications au Règlement. Elles entreraient en vigueur à partir de la prochaine session. C'est une recommandation semblable à celle que nous avons pour la période des questions du Sénat avec des ministres. Nous l'avons adoptée.

Approuvez-vous que trois membres constituent encore le quorum du comité?

Des voix : Oui.

Le président : D'accord. Nous avons ensuite la liste des témoins, et c'est tout.

Si vous me le permettez, honorables sénateurs, je vais demander une nouvelle ébauche de ce rapport qui contiendra les recommandations sur les modifications à apporter au Règlement. Nous confirmerons le libellé précis d'un des changements au Règlement parce que nous nous entendons sur le principe, mais nous ne l'avons pas mis en mots. Nous pourrions ensuite adopter le rapport, si vous le souhaitez, à la prochaine séance du comité. Est-ce que cela vous convient?

Des voix : Oui.

Le président : Merci beaucoup.

Honorables sénateurs, il nous reste un peu de temps. Je ne pense pas que nous entamerons le prochain sujet, mais j'aimerais proposer le plan pour nos travaux futurs.

Nous sommes saisis de l'étude du comité, dont nous avons parlé brièvement lors de notre dernière réunion et dont le rapport a été distribué en janvier. Vous vous souviendrez que, à ce moment-là, nous nous étions engagés à discuter de ce point, au moins dans une certaine mesure, dans nos groupes et caucus respectifs. Je pense qu'il serait utile pour notre comité d'avoir une certaine idée de la volonté de nos collègues d'adopter les changements préconisés dans ce rapport. Cette volonté n'a pas toujours été présente au Sénat, et je pense que nous devrions la vérifier avant que le comité se penche de nouveau sur l'étude. Je propose que nous y revenions à notre prochaine réunion pour voir si le comité estime qu'il serait opportun et efficace d'utiliser notre temps pour proposer des changements aux structures des comités.

Senator Batters: Given that that's being discussed right now and it would have been nice to be able to plan time for that sort of a discussion at our different caucus and group meetings, maybe it would be a good idea to have that discussion at the meeting following our next one, instead of at our very next meeting, to ensure there is time to have that discussion so we don't come back and realize that some groups have not had an opportunity for that.

The Chair: I understand that. Mind you, the first suggestion of this was at our January meeting.

Senator Downe: Chair, it might be useful for you to send a note to each caucus or group chair requesting feedback on this so that, even if nobody responds, everybody has been notified.

The Chair: Yes, I can do that if there is agreement. Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Senator Batters, I don't want to rush the discussion, so I'm happy for it to be two weeks hence. I just want to make sure there is at least some appetite for it. That would mean that, at our next meeting, we could review the work plan subject to that feedback.

Regarding the e-petitions, there is a discussion paper that has been circulated, and I would suggest that be an item for further conversation at our next meeting. We could decide whether or not there is an appetite to pursue some of the reforms that are implied in the draft report. We could, then, determine whether or not our work plan going forward would include the issue of Senate public bills, which we discussed earlier. In preparation for that, I've asked our analysts to begin to put forward a paper that could highlight some of the issues and some of the ways in which other jurisdictions have dealt with Senate public bills or the equivalent thereof and that could help frame our discussion. I would hope that when we have that discussion, you could also have some ideas of a potential witness list for that study.

In summary, going forward, at our next meeting, we will finish off the Ethics Committee report and we will deal with e-petitions. In two meetings hence, we will deal with the committee changes, and I will write a letter to the respective heads of groups to remind them of our desire for input.

Senator K. Wells: On that note, I'm wondering if, in your letter to the group leaders, we could also mention the Senate public bills for feedback. That might be a discussion item the

La sénatrice Batters : Comme nous en discutons en ce moment et qu'il aurait été utile de pouvoir prévoir du temps pour cette discussion au sein de nos différents caucus et groupes, je propose que nous poursuivions cette discussion dans deux réunions, plutôt qu'à notre prochaine réunion. Ainsi, nous pourrions en discuter alors que tous les groupes auront eu l'occasion d'en parler entre collègues.

Le président : Je comprends votre argument. N'oublions cependant pas que la première suggestion en ce sens a été faite lors de notre réunion de janvier.

Le sénateur Downe : Monsieur le président, il pourrait être pertinent que vous envoyiez un message à chaque caucus ou président de groupe pour demander des commentaires à ce sujet. Ainsi, même si personne ne répond, tout le monde aura été informé.

Le président : Oui, je peux envoyer un message si c'est votre souhait. Appuyez-vous l'idée, honorables sénateurs?

Des voix : Oui.

Le président : Sénatrice Batters, je ne veux pas précipiter la discussion, alors je veux bien qu'elle se déroule dans deux semaines. Je veux simplement m'assurer qu'il y a au moins une certaine volonté à apporter de tels changements. Par conséquent, lors de notre prochaine réunion, nous pourrions revoir le plan de travail sous réserve des commentaires que nous recevrons.

En ce qui concerne les pétitions électroniques, un document de travail a été distribué, et je propose que nous en discutons davantage à notre prochaine réunion. Nous pourrions déterminer s'il y a ou non une volonté d'entreprendre certaines des réformes qui sont sous-entendues dans l'ébauche du rapport. Nous pourrions alors déterminer si notre plan de travail pour la suite des choses inclurait ou non les projets de loi d'intérêt public du Sénat, dont nous avons déjà discuté. Pour nous préparer, j'ai demandé à nos analystes de commencer à rédiger un document qui pourrait mettre en lumière certains enjeux et certaines des approches dans d'autres administrations entourant les projets de loi d'intérêt public du Sénat ou leur équivalent. Ce contexte pourrait aider à encadrer notre discussion. Lorsque nous aurons cette discussion, j'aimerais que vous proposiez également des témoins potentiels pour cette étude.

En résumé, à notre prochaine réunion, nous terminerons le rapport du Comité sur l'éthique et nous nous pencherons sur les pétitions électroniques. Dans deux réunions, nous nous pencherons sur les changements apportés aux comités. J'écrirai une lettre aux leaders des groupes respectifs pour leur rappeler que nous souhaitons recevoir leurs commentaires.

Le sénateur K. Wells : À ce sujet, je me demande si, dans votre lettre aux leaders des groupes, nous pourrions également mentionner que nous voulons leurs commentaires sur les projets

groups want to have as well, or is that a “cart before the horse” kind of thing?

The Chair: I don’t see any harm in it. It would take a while for the groups to form views, I would think.

Senator Batters: Being the caucus chair for our group, I think many of us are here as a member from our group, and I know we, at our meetings, often have discussions about different committee topics that are happening. Rather than having the chair write to all these different groups, I feel it is part of our duty as being part of a group and being on this committee to bring these issues forward anyway. I don’t know if we need to have the chair write to every group or caucus leader asking about all these different items.

The Chair: I am in the hands of the committee.

Senator Ringuette: Chair, I see absolutely no harm in you, as chair of this committee, extending our work plan and welcoming comments from the different groups. I think it is welcome, as far as I am concerned.

The Chair: The final issue, colleagues, is dress code. A document was circulated which suggests that there is very little guidance provided and a reluctance to provide guidance, but we can take that up as well in our work plan.

With that, colleagues, I thank you for your work today.

Senator Ringuette: Chair, we have produced a few reports now in this session, and I would like to know what the delay is in the adoption of these reports so that our work is not left on the sidelines.

The Chair: We have one report that requires adoption. That’s our first report. The second report doesn’t require adoption because it is, in a sense, for information. I know this was raised at scroll, and I will ask a member of scroll to, perhaps, update us all.

Senator White: Thank you. It was raised at scroll this morning, and we’re just waiting for Senator Martin to get back to us to confirm. I think it is fine. She just wanted to check with her group.

de loi d’intérêt public du Sénat. C’est peut-être un sujet de discussion que les groupes veulent également aborder, ou suis-je en train de mettre la charrue avant les bœufs?

Le président : Je n’y vois aucun inconvénient. J’imagine qu’il faudra un certain temps pour que les groupes se forment une opinion.

La sénatrice Batters : En tant que présidente du caucus de notre groupe — et je pense que beaucoup d’entre nous ici présents sont membres de notre groupe —, je peux affirmer que, lors de nos réunions, nous avons souvent des discussions sur différents sujets étudiés par les comités. Plutôt que le président écrive à tous les groupes, j’estime qu’il est de notre devoir, en tant que membre d’un groupe et de ce comité, de soulever ces enjeux avec nos collègues. Je ne crois pas qu’il soit nécessaire que le président écrive à chaque groupe ou à chaque leader de caucus pour poser des questions sur ces divers dossiers.

Le président : Je m’en remets au comité.

La sénatrice Ringuette : Monsieur le président, je ne vois absolument aucun mal à ce que vous, en votre qualité de président de ce comité, partagiez notre plan de travail et receviez les commentaires des différents groupes. Je pense que c’est une bonne chose, en ce qui me concerne.

Le président : La dernière question, chers collègues, porte sur les normes vestimentaires. Un document qui a été distribué laisse entendre que très peu de directives sont fournies et qu’il y a une réticence à en fournir. Nous pouvons cependant également ajouter ce point à notre plan de travail.

Sur ce, chers collègues, je vous remercie du travail accompli aujourd’hui.

La sénatrice Ringuette : Monsieur le président, nous avons produit quelques rapports au cours de la session, et j’aimerais savoir dans quels délais ils doivent être adoptés afin que notre travail ne soit pas oublié.

Le président : Un de nos rapports — le premier — doit être adopté. Le deuxième rapport n’a pas besoin d’être adopté parce qu’il n’a été rédigé, dans un certain sens, qu’à titre d’information seulement. Je sais que cette question a été soulevée à la réunion du plunitif, et je vais demander à un membre de cette équipe de faire le point pour notre gouverne.

La sénatrice White : Merci. La question a été soulevée à la réunion du plunitif ce matin, et nous attendons simplement que la sénatrice Martin nous réponde pour nous donner une confirmation. Je pense que tout est en ordre. Elle voulait simplement vérifier auprès de son groupe.

The Chair: I think that's progress. Thank you.

(The committee adjourned.)

Le président : C'est ce que j'appelle du progrès. Merci.

(La séance est levée.)
